{BnF Gallica

Le Messin : organe des intérêts lorrains ["puis" journal républicain démocrate "puis" quotidien régional d'information]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques-Médiathèques de Metz

BnF Gallica

. Le Messin : organe des intérêts lorrains ["puis" journal républicain démocrate "puis" quotidien régional d'information]. 1938-01-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

55e ANNEE — NUMERO 3

LE NUMÉRO 40 C.

LUNDI 3 JANVIER 1938

METZ – 1, Rue des Clercs
Téléphone: 0.98 et 2.98
Compte chèques post.: Strasbourg 4357
R. C. Metz B 889
Agence à Thionville:
5, Rue de Jemmapes - Téléphone: 2.04
Bureau de Publicité à Paris:
3, Rue Richer - Téléphone Provence: 53-74

Le Messin

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LANGUE FRANÇAISE DE LA MOSELLE

...Pour voter 54 milliards, on ne comptait pas plus, l'autre nuit, de 54 législateurs. Un milliard par tête, c'est astronomique et vertigineux.

Nous autres, contribuables, il nous restera à les payer.

NOUVELLE TUILE POUR GENEVE

:o:

LA SUISSE
PROFONDEMENT DEÇUE SONGE A SE RETIRER DE LA SOCIETE DES NATIONS

:o:

LE DEPART DE L'ITALIE SERAIT POUR BEAUCOUP DANS CETTE DECISION

Presque à l'heure même où l'Italie quittait la S. D. N., dont la Russie des Soviets continue à représenter le plus bel ornement, le « Popolo d'Italia » publiait un article dû à la plume d'un cousin du Roi Victor-Emmanuel, le Duc de Pistoïe.

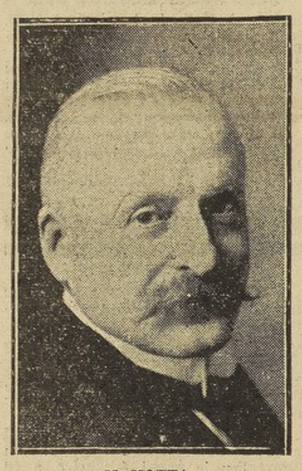

M. MOTTA,
conseiller fédéral helvétique

Dans cet article, dont l'importance est considérable, c'est la première fois qu'on voit un prince de la Maison de Savoie recourir à un journal, à l'effet d'exposer publiquement ses vues en matière de politique étrangère.

Le Duc de Pistoïe écrit: **« Si la France et l'Angleterre reconnaissaient loyalement la puissance italienne, on pourrait arriver à la résurrection du pacte à quatre.**

« Ce pacte pourrait même devenir un accord à cinq puissances, en y rajoutant la Pologne. Il constituerait ainsi la meilleure garantie de paix et de concorde, particulièrement si on lui ajoutait l'adhésion de pays d'ordre, tels que la Yougoslavie, la Suisse, l'Autriche, le Portugal, la Hongrie et l'Albanie.

« Ces pays formeraient alors un bloc de nations d'ordre, qui garantirait la paix du monde. »

Aucune idée n'est plus juste ni plus intelligente que celle lancée ainsi par le Duc de Pistoïe. Et elle vient à son heure, au moment où, devant les échecs subis, quantité de bons esprits songent à réformer ou à quitter l'établissement de Genève, qui est presque devenu une maison de fous.

Evidemment, puisque la S. D. N. s'est avouée totalement incapable d'assurer la paix du monde, pourquoi ne pas confier cette tâche à un bloc de nations d'ordre, qui constituerait une véritable Société des Nations, et non plus, comme la S. D. N. actuelle, une arme de guerre contre les nations, mise à la disposition des Internationales et des internationalistes de tous les pays?

La Suisse elle-même, qui abrite le Palais, terminé au moment où il est devenu inutile, en est absolument écœurée et songe sérieusement à son retour à une entière liberté.

Ce mouvement, qui se généralise, a donné certains soucis aux dirigeants helvétiques, étant donné que la Suisse a non seulement offert l'hospitalité à la S. D. N., mais que son Gouvernement a voulu maintenir dans sa politique les conceptions essentielles de Genève.

M. Motta, chef de la politique extérieure de la Suisse et délégué de ce pays auprès de la S. D. N., soulignait à chaque occasion l'utilité du retour de cette dernière à son universalité initiale, sans laquelle l'institution genevoise ne peut, ni donner son plein rendement, ni même prouver le bien-fondé de son existence.

Le seul fait d'en être membre pourrait devenir dangereux pour un petit Etat neutre. En effet, la Suisse se trouve au milieu d'une Europe où tout est embrouillé et où les directives de la S. D. N. sont devenues malfaisantes. On comprend alors que, s'inquiétant du geste de l'Italie vis-à-vis de la S. D. N., la Suisse songe à s'en séparer, préférant fort sagement se trouver seule qu'en mauvaise compagnie.

Les milieux politiques de la Suisse ne partagent du tout l'avis de certains éléments genevois, lesquels prétendent que la déclaration de M. Mussolini ne change en rien l'actuel état de choses, étant donné que l'Italie ne participe plus depuis an an et demi aux travaux de la Conférence. Car il y a une grande différence entre la non-participation aux travaux et la sortie de la S. D. N.

Pendant qu'il conduisait sa guerre d'Ethiopie, le Duce n'a pas manqué d'excellents prétextes pour quitter Genève. Il ne l'a pourtant pas fait, ce qui plaidait en faveur de la thèse que Rome, bien qu'indignée de l'application des sanctions, était consciente du conflit intérieur qui se produisait dans l'esprit des membres fidèles à la S. D. N. et ne voulait pas, par conséquent, perdre les chances de s'entendre avec ces membres, grâce à un contact périodique pour lequel Genève était le plus propice terrain.

L'Italie espérait arriver à cette entente, au moment où les grandes puissances abandonnèrent les sanctions, à la suggestion des Etats neutres, qui, fort spirituellement, ne les avaient pas appliquées.

Conformément aux statuts de la S. D. N., qui ont déjà joué en ce sens pour le Japon, le retrait de l'Italie ne deviendra effectif que deux ans après sa notification, c'est-à-dire en 1939.

Toutefois, une chose est absolument certaine, c'est que la décision de l'Italie a considérablement augmenté le danger de constitution de blocs idéologiques réciproquement hostiles et, par conséquent, créant l'inconvénient, pour l'organisme de Genève, de devenir une institution à caractère trop unilatéral.

Il est donc possible que la Suisse prenne, dans un laps de temps assez court, une décision défavorable quant à sa participation aux travaux de la S. D. N. Nous ne cacherons point que ce retrait serait assez catastrophique pour l'établissement de Genève, et qu'avec les sottises qui depuis deux ans sont proférées entre ses murs par les écervelés de Londres, de Paris, et surtout de Moscou, il se pourrait aussi que d'autres petits Etats, étant jusqu'à présent restés fidèles à la conception de la sécurité collective, suivent l'exemple de la Suisse, sans essayer de soumettre à une révision générale leurs idées particulières sur la neutralité.

Frédéric CERTONCINY.

La majoration sur les loyers de 1914 est limitée à 180%

Points de départ : 15 avril (terme échu) et 1er janvier (terme à échoir); ensuite, majoration de 10 pour cent par an.

La limite extrême des prorogations est fixée au 1er juillet 1943.

Le décret accordant 10 pour cent de réduction sur tous les loyers, est abrogé.

(Lire les détails en 2e page).

WEIDMANN, l'assassin aux six victimes, a reçu la visite de sa mère, venue spécialement d'Allemagne. Mme Weidmann, photographiée à son arrivée au Palais de Justice de Versailles.
A gauche, Me Floriot, du barreau de Paris. (Photo Meurisse.)

DRAME DE L'IVRESSE DANS LE NORD

:o:

Un Polonais abat à coups de revolver une de ses compatriotes chez laquelle sa femme et ses enfants s'étaient réfugiés

:o:

Une fillette de douze ans est blessée d'une balle au ventre

Une scène de sauvagerie, due à l'ivresse, s'est déroulée le jour du 1er janvier, vers 13 heures, à Lens.

L'auteur en est le Polonais André Kurila, ouvrier mineur, 49 ans, demeurant à Lens, rue Thiétard.

Kurila est un excellent ouvrier, mais il boit, et lorsqu'il a bu, il est très violent.

C'est la raison pour laquelle son fils André, 19 ans, puis sa femme, 40 ans, l'avaient quitté dernièrement, pour aller prendre pension chez des voisins, les époux Gunter, leurs compatriotes.

Cette situation avait fortement aigri Kurila, qui jura de se venger.

Récemment, il fit l'emplette d'un revolver, puis, dans l'après-midi du nouvel-an, vers 13 heures, il alla chez les Gunter. Il n'y avait dans la cuisine que Mme Gunter et quelques enfants. Il déchargea six balles sur Mme Gunter, mais sans l'atteindre. Celle-ci prit un tisonnier et s'avança vers l'énergumène pour le frapper. Mais il la désarma facilement et la roua de coups. Satisfait momentanément, il retourna chez lui, à proximité, rechargea son arme et, quelques minutes plus tard, revint chez Mme Gunter.

Celle-ci avait été relevée par ses enfants, qui l'avaient conduite dans la chambre à coucher et s'occupaient à panser ses blessures. Kurila se dirigea vers cette chambre et tira sur le groupe. Il atteignit d'abord une enfant de Mme Gunter, Maria, 12 ans, qui fut atteinte d'une balle au ventre; la blessure est sans gravité. Puis il toucha Mme Gunter d'une balle en pleine poitrine. La mort fut instantanée.

Le meurtrier rentra chez lui et se barricada.

C'est là que la police vint l'arrêter quelques instants plus tard.

Kurila ne manifeste aucun regret de son acte. Il a déclaré qu'il en voulait à Mme Gunter, parce que celle-ci, d'après lui, empêchait sa femme et son fils de revenir au domicile.

Maryse HILSZ a quitté Karachi

Paris, 2 janvier. — Selon des renseignements reçus au ministère de l'Air, l'aviatrice Maryse Holsz a quitté Karachi, hier, à 18 h. 30, se dirigeant vers Bassorah.

En 3e page :

UN DRAME DU MILIEU A COLMAR.

UN FORAIN ABAT SA MAITRESSE A COUPS DE REVOLVER, PRES DE COUTANCES.

Le comique si sympathique, PAULEY, est allé à l'Hôpital Salpétrière distribuer des jouets aux petits enfants. Notre photo montre un bénéficiaire assez indécis. (Photo Meurisse.)

Après les débats laborieux de fin d'année

LA SESSION PARLEMENTAIRE EST CLOSE

M. Chautemps, à la Chambre, et M. Georges Bonnet, au Sénat, ont lu, hier, à 4 h. 40, le décret de clôture

Une proposition de résolution interdisant au Gouvernement d'augmenter par décret le prix de l'essence a été repoussée par la Chambre et, au Sénat, des questions posées sur le même sujet sont restées sans réponse

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, le 2 janvier.

La session parlementaire extraordinaire de 1937 a pu être close ce matin, à 4 h. 40, avec 28 h. 40 de retard. A ce moment, le Gouvernement avait obtenu le vote définitif du budget de 1938 et des quelques autres projets de loi, dont la promulgation devait également intervenir sans délai, c'est-à-dire ceux relatifs aux loyers d'habitation, aux baux commerciaux et aux procédures de conciliation et d'arbitrage.

Déjà, l'an dernier, la session extraordinaire de 1936 n'avait été close que le 2 janvier, à 1 h. 30 du matin. La prolongation des discussions de fin d'année, au delà de la limite fixée par le calendrier, entre ainsi peu à peu dans les habitudes parlementaires.

Le projet de budget, définitivement adopté pour 1938, présente maintenant une balance qui s'établit ainsi:

Recettes: 54 milliards 776 millions 176.392 francs;

Dépenses: 54 milliards 739 millions 060.976 francs,

Soit un excédent de recettes de 37 millions 115.416 francs.

Pour arriver à cet équilibre, le Ministre des Finances et la Commission des Finances de la Chambre paraissent s'être donnés beaucoup de mal.

Après la discussion en troisième lecture, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, un déficit de plus de 400 millions apparaissait en effet. La Commission des Finances de la Chambre majora alors certaines évaluations de recettes, tandis que le Ministre des Finances proposait 213 millions 640.000 francs de ressources nouvelles. Puis, comme un déficit de plus de 110 millions subsistait encore malgré tout, M. Jammy-Schmitt fit connaître qu'il serait résorbé par 150 millions de compressions, à provenir de la destruction de coupons de rente détenus par le fonds de soutien, coupons dont il n'aura pas à assurer le service.

M. TIXIER-VIGNANCOUR,
député des Basses-Pyrénées

C'est dans ces conditions qu'il a été possible de faire ressortir un excédent de recettes de 37 millions 115.416 francs.

Il va sans dire que cet équilibre est fragile et que la situation budgétaire, à la fin de 1938, correspondra à l'évolution de la situation économique et financière dans le courant de l'année. L'importance des demandes de crédits supplémentaires montre d'ailleurs qu'il ne faut accepter que sous réserve la balance arrêtée à la fin du vote d'un budget.

Les Chambres rentreront maintenant le 11 janvier, deuxième mardi du mois, date à laquelle s'ouvre automatiquement, aux termes de la loi constitutionnelle, la session ordinaire de l'année.

Au Palais-Bourbon, après l'audition du discours du doyen d'âge, cette séance sera consacrée au renouvellement des bureaux, renouvellement qui cette fois pourrait être, pour le vice-président tout au moins, autre chose qu'une simple formalité. Il est très possible que le vice-président communiste Jacques Duclos ne retrouve pas les fonctions, dont, de l'avis de beaucoup de ses collègues, il se targue trop souvent, dans un but de propagande révolutionnaire. Il semble, en tous cas, que les radicaux-socialistes et les membres de l'Union Socialiste et Républicaine ne feront rien pour faciliter la réélection.

Au Luxembourg, les sénateurs se borneront à entendre l'allocution du président d'âge. Le renouvellement du bureau n'aura lieu que le surlendemain, c'est-à-dire le jeudi 13.

Puis M. Camille Chautemps, qui aura peut-être réussi à rétablir un peu d'harmonie au sein de son Ministère, s'efforcera de continuer de gouverner. Il n'est pas contestable que son Gouvernement a fait cesser, en partie, les occupations d'usines. Il a maintenu la continuité des services publics et exigé, avant toute négociation, la reprise du travail par les fonctionnaires de la Ville de Paris et du département de la Seine. Mais certains de ses ministres socialistes avaient négocié avec les grévistes avant la reprise du travail, et ces derniers continuent d'affirmer que leur action fut différente de celle du Président du Conseil.

C'est ce qui eut paraître étrange.

Il ne faudrait pas, en tous cas, que l'effort de redressement tenté par le Président du Conseil et le Ministre des Finances continue à se heurter aux résistances des membres socialistes du Cabinet, car ces résistances viennent renforcer celles des deux partis les plus agissants de la majorité ministérielle.

Léopold BLOND.

LA SITUATION POLITIQUE EN ROUMANIE

M. TITULESCO vient d'adhérer au mouvement paysan roumain. Un instantané de l'homme d'Etat lors de son dernier voyage à Paris, l'été dernier.

LES DERNIERES NAVETTES ENTRE LA CHAMBRE ET LE SENAT

:o:

C'est seulement hier matin, à 4 h. 40, ainsi que l'écrit notre rédacteur parlementaire que, l'accord des deux assemblées ayant été réalisé sur le budget de 1938, le décret de clôture a été lu au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

La séance qui prenait fin avait été ouverte vendredi à 23 heures. Elle avait donc duré plus de 29 heures.

UN DEBAT SUR L'ESSENCE

Une brève discussion sur le relèvement des droits sur l'essence suivit hier matin le vote définitif du budget.

M. Jean Niel, député de l'Aveyron, avait déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à ne pas augmenter les taxes sur l'essence automobile. En son absence, le docteur Cousin, l'un des co-signataires de la proposition, en demanda la discussion immédiate.

Je suis obligé de m'opposer à la discussion, dit M. Chautemps. Il s'agit d'un problème que je n'ai pas étudié. Au surplus, la commission des finances n'a pas été consultée.

Le docteur Cousin répliqua que, le budget étant en excédent, il n'y avait pas lieu de demander à l'automobile un supplément de contribution.

D'autre part, ajouta-t-il, aucune taxe n'étant encore porposée, il n'était pas obligatoire de consulter la commission des finances.

M. Tixier-Vignancour souligna l'importance du vote qu'allait émettre la Chambre.

En fait, dit-il, il s'agit de savoir si on veut augmenter les droits sur l'essence.

Par 301 voix contre 231, la Chambre passa outre et refusa la discussion immédiate.

(Voir la suite en 3e page).

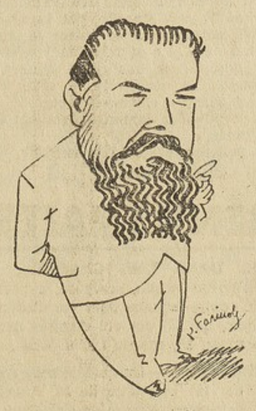

M. DENAIS

LA PERSECUTION RELIGIEUSE DANS LE IIIe REICH

:o:

L'image de la Vierge bannie du *Tannhaeuser*

:o:

Berlin, 2 janvier. — Au cours de la nouvelle mise en scène du *Tannhäuser*, de Richard Wagner, à l'Opéra de Berlin, l'attitude antireligieuse des autorités du Reich s'est manifestée de la façon suivante: dans la scène fameuse où jusqu'ici Elisabeth priait devant une image de la Vierge, on avait remplacé celle-ci par un socle de pierre pareil aux autels sur lesquels les Anciens Germains faisaient leurs sacrifices et sur laquelle Elisabeth s'est alors agenouillée.

A Toulon, on a retrouvé, hier matin, le cadavre de Mme Reboul, étendu, à une centaine de mètres de sa maison.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques-Médiathèques de Metz

LA VIE MESSINE

AU JOUR LE JOUR

Les Chambres sont en vacances jusqu'au deuxième mardi de janvier. Elles ont voté un budget en équilibre sur le papier, dont tout le monde sait qu'il sera en déficit, comme il l'est chroniquement depuis de nombreuses années, qui remontent bien au delà de l'avant-guerre.

« Messieurs, saluez ce milliard », disait Thiers à la Chambre, effrayée, qui vota le premier budget atteignant ce chiffre astronomique, « vous ne le reverrez jamais ! »

L'auteur de la fameuse formule: « Enrichissez-vous ! », avait raison. Il est allé grossissant, le budget. On n'a plus jamais revu le milliard. Il a été de deux, puis de trois, de quatre, en 1914, il dépassait cinq milliards. Il est, pour 1938, de 57 milliards. Le déficit est en « surproportion ». Il faudra y ajouter, au cours de l'année nouvelle, 40 milliards d'emprunts, disent les plus optimistes. 50 ou 60 milliards, rectifient des calculateurs plus objectifs.

Qu'on ne se rassure pas en pensant que ce déficit, qui se perpétue depuis plus de 60 ans, durera bien encore autant. Pas du tout! C'est qu'il croît en proportion plus que géométrique, en proportion catastrophique. Il a depuis longtemps dépassé le revenu de la nation. Ce n'est plus le loyer de la maison que l'on dépense. Ce sont les portes, les fenêtres, les murs et jusqu'aux fondations que l'on arrache et qu'on vend comme matériaux de démolition, pour subsister au jour le jour jusqu'à la saison nouvelle. On le rendra, foi d'animal! intérêt et principal, affirment les cigales gouvernementales. Mais il n'est pas assez de fourmis dans les épargnants français pour leur demander: « Que faisiez-vous au temps de la prospérité? Vous dépensiez. Nous en sommes fort aises. Eh bien! serrez-vous la ceinture maintenant.

En attendant, pour subsister, M. Bonnet, qui se targue orgueilleusement d'avoir remboursé l'Angleterre par le truchement de la Société Nationale des Chemins de Fer, emprunte à la petite semaine, à la Banque Mendelshon et Cie, d'Amsterdam, des sommes remboursables « en kilogrammes d'or fin » (sic), ainsi que le spécifie le libellé des billets à ordre de 50.000 florins, à échéance de trois mois et renouvelables deux fois pour la même durée.

Voilà où en est réduit un pays qui fut longtemps considéré comme le premier du monde et comme le plus riche d'Europe.

Pour porter remède au cancer rongeur et mortel du déficit chronique, les députés viennent d'avoir une idée géniale. Une fois n'est pas coutume. Ils veulent porter leur indemnité annuelle de 67.200 francs à 100.000 francs. Ne trouvez-vous pas le poulet agréable et galant ? Contribuables qui désirez des étrennes, les voilà !

One ne songe pas à dénier au député le droit à des émoluments qui lui permettent d'exercer honorablement et décemment sa fonction, qui, autrement, ne serait accessible qu'aux riches. Mais tout de même! avec 67.200 francs par an, on n'est pas sur la rue. Plus d'un prolétaire en ferait son ordinaire,

A un moment où le Gouvernement proclame qu'il ne peut plus faire face aux nécessités vitales de la Défense Nationale, par le moyen du budget ordinaire, et qu'il lui faudra avoir recours pour ce, à des emprunts, vous voulez majorer votre indemnité de plus de 40 %. Et vous vous plaignez du discrédit où tombe le parlementarisme !

Au nom de quels principes refusez-vous 1.200 fr. d'augmentation aux fonctionnaires des Services Publics, quand vous vous apprêtez à vous en octroyer près de quarante mille ?

On me rétorquera que ce n'est pas voté. Certes, oui. Mais la question a été sérieusement agitée. Les Commissions ont déjà tout préparé en sourdine. Et l'on note avec plaisir que l'honnête et brave député lorrain, Louis Marin, s'est élevé avec vigueur contre cette prétention insensée, contre ce défi jeté à la population d'un Etat, qui paie le plus d'impôts par tête d'habitant de tout le monde entier.

L'appel au bon sens de Louis Marin sera-t-il écouté? J'en doute fort. On veut faire de la « représentation » législative une « profession » que Tardieu a si bien définie dans un dernier livre: « La profession parlementaire ».

Ce n'était pas dans l'esprit de la Constitution. Etre député n'est pas un « métier », c'est une délégation temporaire et essentiellement révocable du suffrage universel.

Or, Messieurs les Députés voudraient être assimilés aux « Conseillers d'Etat », pour le traitement, momentanément, et bientôt sans doute pour la retraite. On aboutit à la formule « député-fonctionnaire ». Rien n'est plus contraire à l'idée qu'on devrait se faire de l'indépendance envers le Gouvernement d'un délégué du suffrage universel.

Mais la Chambre devient de plus en plus un syndicat de budgétivores, plutôt qu'une représentation de la nation.

En tout cas, il faut un fameux toupet aux députés pour essayer de s'octroyer 40.000 francs d'augmentation annuelle, quand des agents des Services Publics viennent d'être obligés de se mettre en grève pour en obtenir 1.200.

Qu'on cesse donc d'accuser les adversaires du régime de déconsidérer le parlementarisme. Il se déconsidère lui-même sans vergogne.

A. M.

Carnet du Jour

LUNDI 3 JANVIER 1938

Fête à souhaiter : Saint Rigobert.

Soleil : Lever à 7 h. 46; coucher à 16 h. 4.

Lune : Premier quartier le 9.

Cathédrale. — Ouverte de 6 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 15 à 18 heures. Ascension à la tour de Mutte de 10 à 18 heures; prix : 0 fr. 50.

Musée Central (angle des rues du Chanoine-Collin et de la Bibliothèque). — Ouvert tous les jours.

Bibliothèque d'Etudes (même adresse). — Ouverte les jours ouvrables, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Fermée le samedi après-midi.

Bibliothèque Populaire (contiguë à la précédente, rue Chèvremont). — Ouverte les jours ouvrables, de 9 à 12 heures et de 16 à 19 heures.

Porte des Allemands (musée d'histoire locale). — Ouvert tous les jours. Fermeture à 16 heures.

Musée Migette, à Longeville-lès-Metz. — Ouvert tous les jours, sauf les mardis; entrée : 0 fr. 50.

Piscine Municipale. — Lundi, mercredi, jeudi, samedi, ouverte de 8 à 12 heures et de 14 h. 30 à 20 heures. Mardi, vendredi, ouverte de 14 h. 30 à 20 heures. Dimanche, ouverte de 8 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures 30.

DANS LES CINEMAS

Palace (2-6 janvier) : « LE CHANT DU PRINTEMS ».

Royal (2-6 janvier) : « MONSIEUR BEGONIA » et « ROI DES GANSTERS »

Scala (1-4 janvier) : « L'HEROIQUE EMBUSCADE » et « QUAND LES FEMMES SE TAISENT ».

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Alternances de ciel couvert et de larges éclaircies, quelques brumes matinales, vent de secteur Nord-Est faible à modéré. Le minimum de température sera en baisse de 1 à 3 degrés sur celui de la veille.

AU PALAIS

VOLEUR DE BICYCLETTE. — Les gendarmes de Rombas ont procédé à l'arrestation d'un ouvrier d'usine, domicilié au dortoir de Clouange, Alexandre Jouan, 32 ans, inculpé de vol.

Jouan a été présenté hier au Parquet de Metz.

On lui reproche d'avoir volé une bicyclette appartenant à M. Petry, demeurant à Amnéville.

Jouan proteste de son innocence. Il déclare avoir trouvé la bicyclette dans un fossé.

Le Parquet a maintenu l'inculpation de vol.

Agression nocturne

L'avant-dernière nuit, vers 1 heure du matin, un habitant de la place du Quarteau, M. Félix Bouque, 57 ans, peintre, a été attaqué et frappé par quatre individus, au moment où il remontait l'escalier de l'immeuble qu'il habite.

En examinant le contenu de ses poches, après l'agression, M. Bouque a constaté la disparition de son portefeuille, qui renfermait une somme de 180 francs.

M. Bouque n'a pas voulu porter plainte.

Décédée des suites de ses blessures

Il y a quinze jours, Mme Marie Paquin, 48 ans, demeurant 17, rue du Pont-à-Seille, se blessait au poignet avec un rasoir.

Mme Paquin fut transportée à l'hôpital Sainte-Blandine où elle est décédée avant-hier soir.

Les médecins ont conclu à une mort par empoisonnement du sang.

Chute malencontreuse

Avant-hier soir, M. Emile Heiser, 65 ans, ouvrier, né à Verny (Moselle), a fait une chute à l'île Chambière et a contracté de graves blessures à la tête.

Des soldats de la base d'aérostation ont fait transporter le blessé à l'hôpital Bon-Secours, où il a été admis.

VOL D'UN PORTEFEUILLE CONTENANT UNE SOMME DE 500 FRANCS

Hier après-midi, Mme Jean Theisen, habitant 30, rue Mazelle, eut la désagréable surprise de constater la disparition de son portefeuille qu'elle avait déposé sur une table, dans un restaurant du centre de la ville, où elle est occupée comme serveuse.

Le portefeuille contenait 5 billets de 100 francs.

La police a ouvert une enquête.

MENUS FAITS

VOL DANS UNE CHAMBRE. — Mlle Thérèse Firmin, serveuse, a porté plainte contre inconnu pour vol d'objets mobiliers, qui lui ont été dérobés dans sa chambre, 25, rue du Grand-Wac.

VÉLO VOLÉ. — Un quidam s'est emparé de la bicyclette de M. Angelo Belto, demeurant 50, rue de Castelnau.

Le vol a été commis rue aux Arènes.

La police enquête.

Les Fêtes

L'Arbre de Noël des Engagés Volontaires

Le Palais des Fêtes, rue du Coëtlosquet, a connu à nouveau affluence et animation, hier après-midi, à l'occasion d'une belle fête de l'Arbre de Noël, organisée par l'Association des Anciens Combattants et Engagés Volontaires d'Alsace et de Lorraine.

Trois cents enfants, accompagnés de leurs parents, se pressaient autour d'un beau sapin, devant lequel le Père Noël avait déposé les cadeaux dont M. Bolich, président de l'Association, entouré des membres de son Comité, assura la distribution, après avoir souhaité une cordiale bienvenue aux bambins et à leurs parents.

En intermèdes, Mme Thiriot, Premier Prix du Conservatoire de Metz, et Mlle Jaco, professeur au Lycée de jeunes filles de Colmar, firent entendre leurs belles voix; elles furent très applaudies.

Une sauterie clôtura cette charmante fête de famille.

Le Bal des Ondes

Les sans-filistes messins ont donné, avant-hier soir, leur premier bal, dans la salle du Palais des fêtes.

Au cours de la soirée, Mlle Stehly charma les invités par plusieurs danses, qui furent très applaudies.

L'orchestre se révéla infatigable et les heures passèrent aussi rapidement que celles qu'emportent les ondes devant un bon poste de T. S. F., lorsqu'on a trouvé la longueur désirée.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Robert Stœcklé, décédé prématurément à l'hôpital de la rue Belle-Isle, à l'âge de 24 ans et après une courte maladie.

Le défunt était le fils de M. et Mme Philippe Stœcklé, les estimés commerçants de la rue du Pont-des-Morts, à Metz.

Etudiant à la Faculté de Médecine de Nancy depuis quatre ans, M. Robert Stœcklé avait su gagner, par son amabilité et un bel esprit de camaraderie, l'estime de ses camarades, qui lui avaient confié la présidence de l'Association Générale des Etudiants et Anciens Universitaires de la Moselle.

Ses obsèques auront lieu mercredi, en l'église Sainte-Thérèse.

En cette douloureuse circonstance, « Le Messin » prie M. et Mme Philippe Stœcklé, et toute la famille, de vouloir bien trouver ici l'expression de ses vives et très sincères condoléances.

Quelques millions d'étrennes aux Lorrains grâce à la Loterie des Régions Libérées

Le dernier tirage de 1937 a été digne des précédents. Les Lorrains, qui ont été vraiment favorisés par les roues de la fortune de notre Loterie des Régions Libérées, en 1937, auront encore quelques millions de lots à se partager dès les premiers jours de 1938. Les premières recherches des gagnants ont donné des résultats surprenants, mais qui s'expliquent par la nouvelle formule heureuse de la Loterie des Régions Libérées.

Le panachage des 1/5es officiels est si judicieusement effectué que des plus petites aux plus importantes localités de notre Lorraine on nous signale des gagnants, dont nous relevons parmi les principaux:

Le N° 151.174, gagnant 750.000 francs, vendu en 1/5es par un débitant de tabac de Thionville;

3 lots gagnant 75.000 francs, dont l'un vendu à Basse-Yutz, un autre à Piennes, un autre à Hayange;

2 lots de 50.000 francs à Metz, vendus au Centre Régional, et un autre à Longwy;

11 1/5es de lots de 75.000 francs; 14 1/5es de 50.000 francs; 19 1/5es de 25.000 francs; 43 1/5es de 10.000 francs; et 388 1/5es de lots de 7.500, 2.500 et 500 francs, en plus de quelques milliers de lots de 125 et 55 francs, qui n'ont pu être exactement dénombrés à Metz et dans les régions de Sarreguemines, Boulay, Forbach, Saint-Avold, Sarrebourg, Sarralbe, Hagondange, Thionville et Mont-Saint-Martin.

Enfin, nous rappelons à nos lecteurs que les lots sont payables au Centre Régional de la Loterie des Régions Libérées, rue François-de-Curel, 7, à Metz, ainsi qu'aux guichets des Banques Centralisatrices, Etablissements de Crédit et chez la plupart des Débitants de Tabacs.

LE MARCHE DU TRAVAIL EN MOSELLE

Les offres émanant des établissements métallurgiques et des mines de fer sont en diminution par rapport aux semaines précédentes.

Dans l'agriculture, les demandes sont plus nombreuses que les offres en ce qui concerne la main-d'œuvre masculine; par contre, la main-d'œuvre féminine manque.

Des secours sont alloués à 17 chômeurs répartis dans douze localités.

PENDANT LA SAISON D'HIVER
la Piscine Municipale
VOUS PERMET DE PRATIQUER LA NATATION
• Profitez-en ! •

La majoration sur les loyers de 1914 est limitée à 180%

LA LOI SUR LES LOYERS EST DEFINITIVEMENT VOTEE

Après l'accord qui a pu s'établir dans la nuit de samedi à dimanche entre les deux assemblées, la législation actuelle pour les loyers et les baux commerciaux peut s'établir de la façon suivante:

Abrigation pure et simple du décret acordant 10 pour cent de réduction sur tous les loyers.

Majoration de 180 pour cent sur la valeur locative de 1914. Point de départ: 15 avril pour les locataires payant à terme échu; du 1er janvier au 1er juillet pour les autres. A partir de cette dernière date, majoration de 10 pour cent pour chacune des années suivantes, jusqu'à la fin des prorogations.

La limite extrême des prorogations étant fixée au 1er juillet 1943, elle comprend plusieurs degrés: en juillet 1939, lorsque le loyer de 1914 était supérieur à 1.500 francs à Paris ou dans un rayon de 50 kilomètres de Paris; 1er juillet 1941, quand le loyer de 1914 excédait 800 francs.

Le droit de reprise du propriétaire, pour lui ou certains membres de sa famille, est maintenu. (Le propriétaire pourra l'exercer plusieurs fois si l'exercice de ce droit est justifié par ses besoins et ceux des membres de sa famille, ascendants ou descendants habitant avec lui).

Récupération: droit pour le propriétaire qui, postérieurement à juillet 1937, aura, d'accord avec le locataire ou la majorité des locataires intéressés, apporté des améliorations aux locaux loués, de récupérer le montant de ses dépenses par une majoration de loyer qui ne pourra dépasser 10 pour cent de ce loyer. Faculté également pour le propriétaire de majorer les loyers du montant de certains impôts en fournissant toutes justifications. Ces majorations seront réparties entre tous les locataires et le propriétaire s'il habite l'immeuble, au prorata de la valeur locative des locaux occupés par chacun d'eux.

Locaux professionnels et commerciaux: les prorogations s'étendront jusqu'au 1er juillet 1939 lorsque, au 1er août 1914, les loyers excédaient à Paris 2.500 francs, dans les villes de 100.000 habitants 1.500 et 1.000 francs; jusqu'au 1er juillet 1941 lorsqu'ils excédaient 1.000, 500 et 400 francs; jusqu'au 1er juillet 1943 pour les autres catégories.

Théâtre Municipal

DEMAIN, à 20 h. 30, **Gala extraordinaire, par les Tournées Baret,** avec le concours de la célèbre actrice **Mary MARQUET,** Sociétaire de la Comédie-Française, et du grand comédien **Jean JANVIER,** du Théâtre National de l'Odéon:

La Rabouilleuse

Pièce de M. Emile Fabre

La location est ouverte à la mairie, comme d'usage, et par téléphone, en s'adressant aux 16-47 et 16-49, à partir de 11 heures.

JEUDI prochain, à 20 h. 30, abonnements série A:

Les Contes d'Hoffmann

Opéra fantastique en 4 actes et 5 tableaux. Paroles de Barbier. Musique d'Offenbach.

Avec le concours de: **M. Claude GOT,** du Théâtre National de l'Opéra-Comique; **Mlle Renée DESTANGES,** du Théâtre National de l'Opéra-Comique; **M. FARINI,** du Théâtre de la Monnaie; **Mlle Berthe BOYER,** de l'Opéra de Lyon.

La location est ouverte comme d'usage.

La fièvre aphteuse

Par arrêté de M. le Préfet de la Moselle, sont déclarées:

ZONE D'INTERDICTION

L'agglomération de Rombas sans ses annexes; les villages de Bazoncourt, de Mécleuves, de Laquenexy, de Gorze; la ferme de Colombey de la commune de Coincy; la ferme des Petites Trappes de la commune de Woippy.

ZONE D'OBSERVATION

La commune de Magny; le hameau de Villers-Laquenexy et le village de Pange; l'annexe de Frontigny de la commune de Mécleuves; le village de Chesny et la ferme de la Horgne au Cheval Rouge; la commune d'Orny et les fermes de Pierrejeux et de Haute-Grève; la ferme de Poncillon de la commune de Sorbey; toutes les annexes de la commune de Rombas; le village de Malancourt-la-Montagne; la commune d'Amnéville avec toutes ses annexes; les annexes de Berlize, Vaucremont, du Moulin de la commune de Bazoncourt; la ferme du Moulin de la commune de Sanry-sur-Nied; toutes les annexes de la commune de Gorze, à l'exception de Habeau et Sainte-Catherine, déjà en interdiction; le hameau de Flavigny; les communs de Vionville et de Novéant; l'annexe de Saint-Remy de la commune de Woippy; la commune de La Maxe avec ses annexes de Haute-Borne et Francloncharnps; la ferme d'Amelange de la commune de Hauconcourt; la ferme de la Grange-au-Bois de la commune de Borny; la ferme d'Aubigny de la commune de Coincy.

Des pancartes portant l'inscription très lisible «Fièvre aphteuse — zone d'observation», seront établies aux entrées principales de ces communes.

La sortie de la zone d'observation des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, est interdite, à l'exception des animaux destinés à la boucherie, qui devront être dirigés sur un abattoir public avec l'autorisation du vétérinaire d'arrondissement.

Il est également interdit de faire passer des ruminants attelés ou des ruminants ou des porcs conduits à la corde ou libres, par la zone d'observation, et d'amener aux foires et marchés des ruminants ou des porcs provenant de cette zone.

Pour **desinfecter** vos écuries et les blanchir, achetez la Nouvelle **POMPE** brevetée chez 1693
A. HENNEQUIN & Cie
Metz — 23, rue des Allemands

SONGEZ à votre réabonnement au « MESSIN »

LE PRIX DE L'ABONNEMENT AU « MESSIN » NE SUBIT AUCUNE AUGMENTATION.

DANS LA REGION

Le merveilleux Traitement du Docteur Vidal à Thionville.

Le traitement du Docteur Vidal sera appliqué à ***Thionville, Hôtel METROPOLE du Lundi 3 au Mercredi 5 Janvier inclus*** *de 10 h. à midi et de 2 à 6 h.*

On connaît les résultats de cette *merveilleuse méthode* qui, par de *simples touches nasales* réussit à améliorer, souvent dès les premières séances, des maladies réputées incurables comme les rhumatismes, l'asthme, certains cas de paralysie et notamment l'hémiplégie.

Son action s'étend aux troubles digestifs et aux *troubles nerveux (insomnies, vertiges, neurasthénie, angoisses, maux de tête).* Il est utile de préciser que le traitement n'est entrepris qu'après un examen entièrement gratuit des réflexes sympathiques.

A ROMBAS, UN CYCLISTE SE JETTE DANS UN AUTOBUS

Rombas, 2 janvier. — (De notre correspondant particulier) :

Ce soir, à hauteur des moulins à scories, un autobus, venant de Rombas, se dirigeait sur Amnéville. Soudain, un cycliste, M. Féla Larbi, 35 ans, domicilié à la Cantine au Bois, qui venait en sens inverse, perdit le contrôle de sa machine et vint littéralement se jeter sous le lourd véhicule.

Immédiatement relevé par des témoins de l'accident, et le chauffeur du car, le cycliste fut transporté à l'hôpital, où l'on a constaté une fracture du ventre et de fortes contusions sur tout le corps. Son état est très grave.

UNE RIXE A LA CANTINE DE LA MINE D'AUMETZ

Deux blessés

Avant-hier soir, deux Algériens, Idir Ghanez, 25 ans, et Haouette Akli, 24 ans, ont frappé plusieurs ouvriers qui se trouvaient attablés dans la salle de débit de la cantine de la mine d'Aumetz.

Deux consommateurs, l'ouvrier Basile Follice, 28 ans, originaire de la Martinique, et M. Kozt Angozek, ont été blessés de plusieurs coups de couteau.

Follice a été hospitalisé.

Les deux agresseurs ont été mis en état d'arrestation.

LEGION D'HONNEUR

LE PROFESSEUR SPILLMANN, DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE DE NANCY, EST PROMU COMMANDEUR

Nancy, 2 janvier. — En tête de la prochaine promotion de la Légion d'honneur, au titre du Ministère de la Santé Publique, figurera le nom du professeur Spillmann, doyen de la Faculté de Médecine de Nancy, promu commandeur.

Né le 20 août 1875, à Nancy, fils du professeur Paul Spillmann, correspondant de l'Académie de Médecine, le docteur Louis Spillmann, ancien interne des hôpitaux et chef de clinique médicale, lauréat de l'Académie de Médecine, a été reçu agrégé au concours de 1901. Titulaire d'une chaire magistrale comme professeur de clinique des maladies syphilitiques et cutanées, il est doyen de la Faculté depuis le 16 novembre 1923, et occupe également les fonctions d'inspecteur régional des services de vénéréologie.

UNE MOTOCYCLETTE SE JETTE CONTRE UN PYLONE

Un mort, deux blessés

Remiremont, 2 janvier. — Une motocyclette montée par trois personnes s'est jetée contre un pylône, près de Charmes.

M. Roland Garnier, 19 ans, qui conduisait, a été tué sur le coup.

MM. André Thomas, 17 ans, et Raymond Walter, 19 ans, qui l'accompagnaient, ont été grièvement blessés.

LES OBSEQUES DE M. PIERRE MICHELIN ONT EU LIEU AU MILIEU D'UNE GRANDE ASSISTANCE

Clermont-Ferrand, 2 janvier. — Les obsèques de M. Pierre Michelin, décédé tragiquement dans l'accident de Montargis, ont eu lieu hier, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, à Clermont, au milieu d'une foule nombreuse et émue.

L'inhumation a eu lieu non loin de Clermont-Ferrand, dans la commune d'Orcines.

La rixe mortelle du camp de Bitche

Sarreguemines, 2 janvier (de notre correspondant particulier). — « Le Messin » a relaté la rixe sanglante qui s'est produite vendredi soir, au camp de Bitche, entre des militaires, et au cours de laquelle un jeune Alsacien, incorporé au 153e R. I., a trouvé la mort.

Voici quelques détails :

Le soldat Charles Pracht, 22 ans, originaire de Lorenzen, était allé vendredi soir, vers 20 heures, en compagnie de trois autres camarades, au café « Au Bon Coin », situé en dehors du camp. Ils y étaient à peine installés qu'un second groupe de soldats, se composant également de quatre hommes, vint s'attabler à côté d'eux et leur chercha immédiatement dispute.

Pracht essaya de les calmer et la discussion prit fin presqu'immédiatement. Pracht et ses camarades étaient loin de se douter de la tragique issue qu'elle devait prendre.

Il était 20 h. 40 lorsque le jeune Alsacien et ses trois camarades se préparèrent à regagner la caserne. Ils avaient à peine franchi le seuil du café, qu'ils furent rejoints par le second groupe qui se jeta immédiatement sur Pracht qu'ils assommèrent à coups de galoche. Celui-ci s'effondra, mortellement atteint, ses antagonistes lui ayant fracturé le crâne. Au moment où la victime avait perdu connaissance, un des agresseurs, qui fut identifié comme étant le nommé Georges Constanty, ordonna à ses compagnons de se retirer, afin qu'il puisse l'achever.

Cette scène avait eu un témoin qui alla alerter le chef de poste du camp et, lorsqu'il revint avec ce dernier, le groupe des quatre antagonistes s'apprêtait à porter le blessé à la caserne. Ils avaient décidé entretemps de déclarer qu'ils avaient trouvé le blessé dans la rue.

Le médecin militaire trouvant l'état du jeune soldat très grave le fit transporter à l'hôpital militaire de Strasbourg, où il devait succomber vers 3 heures du matin.

Les gendarmes de Bitche se sont rendus sur les lieux et ont procédé à l'arrestation des quatre auteurs de cette sauvage agression. Ce sont les nommés : Georges Constanty, 22 ans, Paul Didier, 20 ans, Marcel Le Saint, 20 ans, et Jean Paulet, 22 ans, tous quatre originaires de la région parisienne.

Ils ont avoué leur méfait et ont été écroués au camp de Bitche, en attendant d'être conduits devant M. le Procureur de la République de Sarreguemines.

Le Parquet de Sarreguemines a chargé la gendarmerie de Bitche de continuer l'enquête et a désigné un médecin-légiste pour pratiquer l'autopsie.

Mouvement judiciaire

Paris, 2 janvier. — Sont nommés juges suppléants rétribués pour exercer leurs fonctions dans le ressort des Cours d'Appel ci-après désignées :

Besançon : M. Lithard, avocat stagiaire.

Colmar : M. Lutz, avocat stagiaire; M. Wentzel, avocat stagiaire.

Dijon : M. Cochet, avocat stagiaire; M. Turettes, avocat stagiaire.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Doublez vos gains en dépensant moitié moins
TIRAGE DE LA 4e Série A ÉPINAL FIN JANVIER
Billets en vente au „MESSIN"
Le cinquième . . . . . 11 fr.
10 billets bien mélangés contenant au moins un gagnant 110 fr.
Par la poste, joindre frais de port.
Aucun envoi contre remboursement.
« LE MESSIN », C. P. 4357.

AVIS MORTUAIRE

Nous avons la douleur de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de

Mlle Marie POINSOTTE

décédée à Metz, le 1er janvier 1938, dans sa 74e année, munie des Sacrements de l'Eglise ;

Et vous prions d'assister aux Convoi funèbre et Messe d'enterrement qui auront lieu le 4 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Eucaire, sa paroisse.

On se réunira à l'église à 10 heures.

L'inhumation aura lieu au Cimetière de l'Est.

De la part de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Nous avons la douleur de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de

Mme Vve HIPPERT-SCHAFF

décédée à Guénange, le 2 janvier 1938, à l'âge de 72 ans, munie des Sacrements de l'Eglise ;

Et vous prions d'assister aux Convoi funèbre et Messe d'enterrement qui auront lieu le mardi 4 janvier, à 10 heures, en l'église de Guénange, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Guénange.

De la part de :

Monsieur SCHAFF, son frère ;
Monsieur et Madame PERRIN, ses enfants ;
Et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Nous avons la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de notre fils bien-aimé, frère, petit-fils et cousin

Monsieur Robert STOECKLÉ

ETUDIANT EN MEDECINE

décédé à Metz, le 1er janvier 1938, à l'âge de 24 ans, muni des Sacrements de l'Eglise ;

Et vous prions d'assister aux Convoi funèbre et Messe d'enterrement qui auront lieu le mercredi 5 janvier, à 10 h. 15, en l'église Sainte-Thérèse.

La levée du corps se fera à 9 h. 15 à l'Hôpital de la rue Belle-Isle.

L'inhumation se fera dans le caveau familial au Cimetière de l'Est.

PRIEZ DIEU POUR LUI !

De la part de :

Monsieur Philippe STOECKLÉ et Madame, née MULLER, ses parents ;
Monsieur Ferdinand et Mademoiselle Adeline STOECKLÉ, ses frère et sœur ;
Madame Veuve Jean MULLER, sa grand'mère ;
Madame Veuve Emile ZIMMERMANN, née STOECKLÉ, et ses enfants;
Monsieur Joseph MULLER et Madame, née SCHARFF ;
Mademoiselle Amélie et Monsieur Georges, leurs enfants ;
Et des familles STOECKLÉ, MULLER, GELTZ, SCHARFF, ZIMMERMANN, EHRBAR, SCHMIT, TIBEZARD, MOUSEL et BUZATO.

Metz - Luxembourg - Strasbourg.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

L'Association Générale des Etudiants et Universitaires de la Moselle a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son Président

Monsieur Robert STOECKLÉ

ETUDIANT EN MEDECINE

décédé à Metz, le 1er janvier 1938, à l'âge de 24 ans, muni des Sacrements de l'Eglise ;

Les obsèques seront célébrées le mercredi 5 janvier, en l'église Sainte-Thérèse.

Les membres de l'Association sont priés de se réunir à 9 heures devant le Temple de la Garnison, rue Belle-Isle.

AVIS MORTUAIRE

Nous avons la douleur de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de

Madame Vve HIRTZBERGER

pieusement décédée à l'hôpital civil de Beauregard, à l'âge de 73 ans, munie des Sacrements de l'Eglise ;

Et vous prions d'assister aux Convoi funèbre et Messe d'enterrement qui auront lieu le mardi 4 janvier, à 10 heures, en l'église de Terville, sa paroisse.

De la part de :

Monsieur et Madame Albin POUGUÉ ;
De ses enfants Colette et Simone ;
Et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Dernière Heure

Les événements d'Extrême-Orient

LE JAPON EST PRET A SOUTENIR UNE LONGUE CAMPAGNE déclare le ministre de la Guerre nippon

Tokio, 2 janvier (de l'agence Domei). — Saluant le premier jour de l'année, le général Sujiyama, ministre de la Guerre, a glorifié dans un discours les victoires de l'année écoulée.

Le général a attribué la gravité de la situation internationale au matérialisme et à l'égoïsme général.

Il a regretté que certaines puissances semblent ne pas vouloir juger comme il convient la croisade lancée par le Japon.

Après s'être félicité que la Mongolie et la Chine du Nord aient commencé à comprendre ce qu'était la paix orientale en se libérant du Kuomingtang et en rejetant le communisme, il a assuré que le Japon, dont la mission est d'assurer la sauvegarde de l'Est de l'Asie, est prêt à soutenir une longue campagne et à faire face à toutes les situations.

DEUX BOMBES DANS LE JARDIN DU CONSUL GENERAL NIPPON

Changhaï, 2 janvier. — Deux bombes non éclatées ont été découvertes dans le jardin de la résidence personnelle du consul général du Japon, située dans la concession internationale.

⁂

Tokio, 2 janvier. — Les Japonais ont pris Tai-An à 40 kilomètres au sud de Tsi-Nan.

De violents incidents à Tunis à la suite d'une grève

Tunis, 2 janvier. — De violents incidents se sont produits jeudi, à Tunis, à la suite d'une manifestation de grévistes d'un magasin à prix unique.

Ceux-ci furent expulsés par la police, des locaux du magasin où ils voulaient empêcher les vendeurs non grévistes de travailler. Dans la rue, des éléments troubles, attirés par un pillage possible se mêlèrent à eux.

C'est alors qu'un individu, un couteau à la main, se précipita sur un groupe. Deux hommes tombèrent. Un agent, le brigadier Barre, fut à son tour grièvement blessé en voulant maîtriser le forcené, qui put être cependant conduit peu après au poste de police.

LA VISITE D'HITLER A MUSSOLINI

Rome, 2 janvier. — Selon toute probabilité, la visite que Hitler fera en Italie coïncidera avec les fêtes du deuxième anniversaire de la fondation de l'empire, c'est-à-dire le 9 mai prochain.

Le Fuehrer restera six ou sept jours à Rome.

A Naples, on envisage d'illuminer avec des torches tout le golfe Parthenoteen, ce qui ne manquera pas de présenter un spectacle d'un luxe et d'une splendeur extraordinaires.

La nomination de Sir Robert Vansittart

Londres, 2 janvier. — La création du poste de principal conseiller diplomatique du gouvernement et son attribution à Sir Robert Vansittart a été très bien accueillie dans les milieux politiques.

Cette création répond à un besoin depuis longtemps ressenti. On insiste sur l'importance croissante prise par le Foreign Office depuis la guerre et sur les nombreuses tâches de coordination auxquelles il doit faire face.

UN « TORTILLARD » DERAILLE PRES DU PUY

Deux morts, quinze blessés

Le Puy, 2 janvier. — Un train de la Compagnie des chemins de fer départementaux du Vivarais a déraillé hier soir, par suite du verglas, entre les stations de Montfaucon et de Recoules. La locomotive s'est couchée sur la voie.

Le chauffeur, M. Lafond, et le chef de train, M. Henri, ont été tués sur le coup. Quant au mécanicien, M. Faure, son état est désespéré.

Quinze voyageurs ont été blessés, dont plusieurs grièvement.

M. Roosevelt adressera aujourd'hui un message au monde

DIX-NEUF EMISSIONS SPECIALES PORTERONT DE TOUS COTES, EN NEUF LANGUES, LE DISCOURS PRESIDENTIEL

Washington, 2 janvier. — La Compagnie nationale de Radiophonie américaine se livre depuis deux jours à d'intenses préparatifs en vue de la radiodiffusion du discours que doit prononcer demain M. Roosevelt, en guise de message au Congrès.

On ne cache pas dans l'entourage du président que ce discours n'aura pas seulement une importance nationale. Le président lui-même donne à son message une portée mondiale.

Dix-neuf émissions supplémentaires, sur ondes courtes, porteront la parole du président, traduite en neuf langues différentes, aux quatre coins du monde. Parmi ces langues, le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais.

L'Europe pourra entendre le président vers 6 heures du soir (heure de Greenwich). L'Orient n'aura connaissance du message que mardi matin.

Pour ce qui est du contenu même du discours présidentiel, les intimes de M. Roosevelt affirment que ce n'est pas en vain que le président veut donner une telle importance à son message.

Il est vraisemblable que M. Roosevelt passera en revue les derniers événements diplomatiques, envisagera les possibilités à venir et terminera par quelques vigoureuses paroles sur le réarmement et la course aux armements.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Un facteur des postes est tué par une auto

Senlis, 2 janvier. — Le facteur des postes Maurice Lequeux, âgé de 38 ans, demeurant à Villers-Saint-Frambourg, revenait de tournée à bicyclette hier après-midi; en traversant la route Nationale numéro 32 de Senlis à Compiègne pour se rendre au hameau de la Roue qui Tourne, il fut heurté par l'auto de M. Maurice Benoît, 32 ans, représentant de commerce, 32, rue Carnot, à Compiègne; le facteur fut traîné l'espace de 20 mètres; l'automobiliste s'arrêta 60 mètres plus loin; M. Lequeux a été relevé avec une fracture du crâne et transporté à l'hôpital général de Senslis, dans un état désespéré ; il est marié et père de trois enfants.

TROIS MORTS DANS UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE DONT L'AUTEUR EST EN FUITE

Lyon, 2 janvier. — Hier soir, avenue Berthelot, un sidecar, dans lequel avaient pris place M. Marius Collomb, 30 ans, employé, 86, rue des Etats-Unis, sa femme Jeanne, née Varoud, et leurs deux enfants, Pierre, 7 ans, et Angèle, 5 ans, a été accroché par une automobile venant en sens inverse et jeté contre un électrobus.

Du sidecar littéralement réduit en miettes, on retira le cadavre de M. Collomb et de son fils. Mme Collomb, qui avait les deux jambes fracturées, a succombé peu après à l'hôpital Edouard-Herriot. La fillette n'est que légèrement atteinte.

L'automobiliste, auteur de l'accident, a pris la fuite.

A LEVALLOIS, UN JEUNE MENAGE EST MORTELLEMENT INTOXIQUE

Paris, 2 janvier. — Deux jeunes gens, M. Noël Minisclou, 29 ans, et sa femme, née Clorinde Carbalot, 26 ans, étaient depuis quelque temps concierges chez l'oncle du jeune homme, M. Minisclou, marchand de charbons, 43, rue Anatole-France, à Levallois, et logeant dans un petit pavillon.

A proximité de leur local se trouvait la salle de bains de l'établissement. Vendredi, vers 20 heures, ils pénétrèrent dans celle-ci pour se doucher.

Hier, vers 8 heures, ne les voyant pas, on entreprit des recherches. On les trouva morts dans la salle de bains. Ils avaient succombé à une intoxication accidentelle provoquée pa le gaz d'éclairage.

UN DRAME DU « MILIEU » A COLMAR

Un souteneur tue un autre souteneur d'un coup de revolver

Paris, 2 janvier. — Un drame du milieu vient de se dérouler à Colmar, dans un estaminet, dont le tenancier mourut dernièrement dans des circonstances mystérieuses.

L'enquête conclut finalement à un accident.

Cette fois, c'est un client de l'établissement qui a été victime d'un meurtre.

La nuit dernière, quelques habitués, hommes et femmes, fêtaient, avec un léger retard, la nouvelle année.

L'un d'eux, René «le Tatoué», protecteur d'une promeneuse nocturne, se détacha d'un groupe de soupeurs pour s'approcher d'un client solitaire, qui consommait au comptoir. Il s'agissait de Joseph Tortura, dit l'Italien, interdit de séjour.

René le Tatoué serra les mains de son collègue et engagea la conversation, les mains dans les poches. Tortora tourbillonna sur lui-même et s'effondra.

Dans l'affolement général, René le Tatoué, qui avait tiré à travers la poche de son pantalon, sortit sans se presser, en lançant une dernière apostrophe méprisante à sa victime qui, déjà, râlait.

Transporté à l'hôpital, Tortora devait expirer peu après.

Le Tatoué, qui s'appelle René Riexinger, est originaire de Vincennes. Il aurait été aperçu quelques heures après le crime par des gardes champêtres dans un bois des environs de Colmar. On le recherche.

Un forain blesse grièvement son ancienne maîtresse d'un coup de revolver

Coutances, 2 janvier. — Cette nuit, à la sortie d'un cinéma, Emile Gegaden, marchand forain, demeurant à Issigny-sur-Mer, a blessé grièvement d'un coup de revolver son ancienne maîtresse, Amélie Tully, 27 ans.

Celle-ci l'avait abandonné pour aller vivre avec un nouvel amant, Charles Le Goff, 24 ans, marchand forain, habitant Coutances. Elle avait emmené avec elle son enfant, âgé de 3 ans, issu des relations avec Gegaden.

Ce dernier, qui, depuis quelques semaines, menaçait le couple de mort, était posté à la sortie du cinéma et lorsqu'il aperçut Amélie Tully, il lui arracha l'enfant qu'elle tenait, puis frappa le couple à coups de pieds et de poings.

Sortant un revolver de sa poche, il se disposait à tirer sur Le Goff, mais ce dernier, prenant la fuite, Gegaden fit feu sur Amélie Tully.

La balle, rentrant dans la bouche, fractura la mâchoire supérieure, perfora la langue et le palais et alla se loger dans le cou, d'ou elle n'a pas encore pu être extraite.

Profitant du désarroi général, Gegaden, portant l'enfant, repartit en auto pour Issigniy-sur-Mer.

La gendarmerie, aussitôt alertée, l'arrêta dès son arrivée.

Quant à la femme Tully, transportée dans une clinique, elle a reçu les soins d'un chirurgien, qui ne peut se prononcer encore sur la gravité de la blessure.

UN HOMME EST ASSASSINE DANS UN QUARTIER DE PARIS

Il s'agit d'un crime crapuleux

Paris, 2 janvier. — Au cours de la nuit dernière, un homme, portant des papiers au nom de Léon Boyssart, a été trouvé assassiné dans le quartier de La Chapelle.

L'enquête a établi que deux Arabes avaient été aperçus sur les lieux du drame, tirant des coups de revolver et prenant la fuite vers une voiture qui semblait les attendre.

La victime, qui habite 20, rue Scheurer-Kestner, n'avait pas de relations louches.

D'après les renseignements obtenus, il s'agit, semble-t-il, d'un crime crapuleux.

Rome, 2 janvier. — Dans toutes les villes d'Italie se sont déroulés les cérémonies de remise de récompenses aux vainqueurs du concours national du blé, auquel ont participé plus de dix-huit mille agriculteurs. Plus de deux millions et demi de lires ont été distribués par les préfets.

L'AFFAIRE WEIDMANN

M. Berry étudie le cas Frommer

Paris, 2 janvier. — M. Berry, juge d'instruction, aujourd'hui, comme hier, a travaillé solitairement dans son cabinet du Palais de Justice de Versailles. Le juge, en effet, étudie en ce moment le cas «Frommer», sur lequel le «tueur» ne s'est encore guère expliqué. (Il a juste déclaré qu'il avait assassiné le jeune homme et lui avait volé 300 francs).

D'autre part, M. Berry a besoin d'être tenu au courant de l'enquête très poussée faite à la suite du dépouillement de la correspondance trouvée à La Voulzie.

M. Delgay, au cours de ses investigations, aura également à signaler à M. Berry certains faits qu'il a appris sur le «commanditaire» de Weidmann, Jean Blanc. Ce dernier, qu'on croyait jusqu'ici avoir donné un peu légèrement son amitié au tueur et à Million, et ignorant ce dont ils étaient capables, ne se serait pas contenté de se livrer jadis, en compagnie des deux dévoyés, au trafic de devises.

Il n'est pas impossible qu'on apprenne que le jeune homme ne soit pas seulement un pâle comparse, et qu'il se serait livré, de son côté, et au trafic des stupéfiants, et au trafic des autos volées et à la traite des blanches. Le commissaire à la première brigade mobile en apprend tous les jours davantage là-dessus, et sa discrétion va rendre plus retentissant un prochain coup de théâtre.

LE FRERE DE MISS DE KOVEN AVAIT ETE ASSASSINE A NEW-YORK

Tandis qu'une véritable foule assistait hier à l'enterrement de Jean de Koven, dont la dépouille funèbre a été transportée à New-York, on apprend en même temps que la fatalité s'est acharnée sur la famille des de Koven. Le frère de la malheureuse danseuse étranglée à La Voulzie, a été, en effet, assassiné dans un grand magasin de New-York, un mois avant le meurtre de sa sœur. Le meurtrier avait tué, pour le dépouiller, le jeune homme.

Tout en obtenant d'intéressantes précisions sur les occupations de Jean Blanc, les policiers ont poursuivi leur vérification en ce qui concerne les adresses notées sur le carnet de Weidmann et les correspondants qui adressaient leurs lettres à la boîte postale de l'«American Express».

Une lettre signée «Addor» inquiète particulièrement les enquêteurs. Dans cette lettre, Addor, qui semble être un jeune Anglais, parle à Weidmann du naturisme auquel celui-ci s'intéressait — au moins par correspondance — et il annonce au tueur qu'il arrivera bientôt à La Voulzie.

Une commission rogatoire a été envoyée en Angleterre. On espère retrouver la piste du jeune Addor et savoir s'il n'a pas disparu.

Si Addor a disparu, on peut imaginer qu'il est venu à La Voulzie comme il l'annonçait et que Weidmann se serait rendu coupable d'un autre crime.

Mais il faut remarquer qu'à plusieurs reprises le tueur a déclaré au juge d'instruction qu'il n'avait aucun intérêt à cacher la vérité et qu'il n'avait aucun crime autre à avouer que ceux dont il avait déjà parlé. Il faut considérer en même temps que jamais Weidmann n'a perdu son sang-froid et que le monstre est capable d'une hypocrisie extraordinaire.

Après le nouvel interrogatoire de Weidmann, M. Berry aura à faire plusieurs confrontations. Million et Weidmann, les deux complices, et Henri Tricot, Million et Colette Tricot seront mis en présence. A la suite de ces rencontres, qui promettent d'être fertiles en coups de théâtre, les complices du tueur continueront-ils à nier et reconnaîtront-ils en Weidmann autre chose que le directeur d'un institut de beauté un peu louche, commandité par Jean Blanc, et dont les affaires n'arrivaient pas à «marcher».

En ce moment, on recherche pourquoi Weidmann entra en relations avec un certain Beim, tenancier d'un magasin de maroquinerie, à Paris, et dont le nom figurait sur le carnet de Weidmann.

Un fou se jette par la fenêtre et se tue

Paris, 2 janvier. — Un aliéné de la maison de santé de Suresnes, 8, Quai Galliéni, René Bureau, âgé de 46 ans, s'est précipité par la fenêtre de sa chambre dans la cour. Il a été tué sur le coup.

UN CINEMA S'ECROULE AU JAPON

79 TUES

Nigata (Japon), 2 janvier. — La toiture d'un cinéma s'est effondrée à Tokomachi, par suite d'une forte chute de neige.

79 personnes ont été tuées et 66 blessées, dont 23 gravement.

Les mouvements sociaux

M. Chautemps cherchera aujourd'hui une solution au conflit des usines Goodrich, « neutralisées » jusqu'au 3 janvier

Paris, 2 janvier. — En raison du dimanche, les grèves et les tentatives de conciliation pour y mettre fin marquent un temps d'arrêt. Toutefois, on enregistre, dans certains conflits, des tendances à l'apaisement.

DANS LES TRANSPORTS

C'est ainsi que dans les transports commerciaux, un accord est virtuellement réalisé en ce qui concerne le papier journal. Mais, d'une part, les ouvriers, avant de reprendre le travail, demandent que cet accord s'applique à toutes les branches de leur industrie et, d'autre part, les patrons font encore certaines réserves. Il est cependant vraisemblable que, demain, une solution interviendra.

DANS L'ALIMENTATION

Dans l'alimentation, au contraire, on n'enregistre aucun fait nouveau. Des entrepôts sont toujours occupés et, de ce fait, les patrons se refusent à tous pourparlers ; de leur côté, les grévistes maintiennent leurs revendications : convention collective, salaires.

AUX USINES GOODRICH

Quant aux usines Goodrich, elles vont être à nouveau à l'ordre du jour. En effet, une des conditions de l'évacuation stipulait que l'usine serait neutralisée jusqu'au 3 janvier, date à laquelle M. Chautemps lui-même arbitrerait le conflit. Demain, donc, le Président du Conseil s'efforcera de trouver une solution au différend de Colombes.

LES INSCRITS MARITIMES

Enfin, en province, parmi les grèves en cours, notons la prolongation du conflit des inscrits maritimes de Rouen. Les officiers de la marine marchande ont voté, hier, un ordre du jour dans lequel ils décident « d'observer une neutralité bienveillante à l'égard des grévistes ». Ceux-ci, encore que les armateurs aient abandonné toute prétention aux sanctions, n'ont cependant pas décidé de reprendre le travail. Le port est donc toujours immobilisé.

LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

Les nationalistes poursuivent leur avance devant Teruel

Salamanque, 2 janvier. — Une manifestation en l'honneur des succès de Teruel s'est terminée par une allocution du général Franco, qui a déclaré notamment: «La chaîne des victoires de l'année qui s'achève se termine par un «fermoir» et ce fermoir, c'est Teruel».

La bataille de Teruel se poursuit dans la neige.

L'avance nationaliste prend la direction du village de Valdecebro au nord, et de Castralbo au sud.

Les gouvernementaux tiennent encore dans les quartiers est de Teruel.

⁂

MORT DU JOURNALISTE AMERICAIN NEIL

Hendaye, 2 janvier . —M. Edouard Neil, envoyé spécial de l'Associated Press, blessé sur le front de Teruel, a succombé ce matin, ce qui porte à trois le nombre des journalistes tués.

Demandez "UN PERNOD" PERNOD FILS PERNOD SEC PERNOD EXPORT

Les dernières navettes entre la Chambre et le Sénat

(Suite de la 1re page).

M. Camille Chautemps monta alors à la tribune et lut le décret de clôture.

LE BUDGET DE 1938

Le budget de 1938 a été adopté en dernier lieu par la Chambre par 537 voix contre 63.

Sa balance définitive s'établit ainsi:

Recettes: 54.776.176.392 francs.

Dépenses: 54.739.060.976 francs.

Soit un excédent de recettes de 37 millions 115.416 francs.

Pour obtenir cet équilibre, la commission des finances de la Chambre avait majoré certaines évaluations de recettes.

Voté samedi matin, par la Chambre, le budget de 1938 fut encore adopté l'après-midi par le Sénat avec des modifications. Il revint au Palais-Bourbon au début de la soirée.

A ce moment, des divergences de vues subsistaient sur un certain nombre de points.

Le Sénat repoussait, notamment, l'article 2ter de la loi des finances, qui accordait aux commerçants et industriels mariés, exploitant avec leur femme, une réduction de 10% sur le montant de leur intérêt cédulaire lorsque le bénéfice net de l'exercice n'était pas supérieur à 20.000 francs.

Il écartait également l'article 4 quater A qui prévoyait un abattement de 30% sur le montant de l'impôt exigible sur les cinémas lorsque les représentations cinématographiques comporteront des attractions de music-hall ou des auditions d'orchestre, et une majoration de 30% pour les exploitants qui auront réalisé plus de 200.000 francs de recette nette au cours du mois précédent lorsque leurs représentations ne comporteront ni attractions, ni music-hall, ni audition d'orchestre.

La Chambre rétablissait ces deux articles.

Dans la nuit, le Sénat écarta une fois de plus l'article 2ter.

Pour l'article sur les cinémas, il adopta un texte fixant à 25% le taux de l'abattement ou de la majoration.

Sur une question de taxe à la mouture, qui faisait l'objet d'un litige, il donna satisfaction à la Chambre.

A 3 h. 30 du matin, quand celle-ci reprit, pour la cinquième fois, à discussion du budget, sa commission des finances lui proposa ainsi d'accepter les décisions du Sénat.

M. Joseph Denais demanda le rétablissement de l'article 2ter. Mais, par 376 voix contre 225, la Chambre passa outre.

M. Georges Bonnet, ministre des Finances, s'était, d'ailleurs engagé à insérer ce texte dans le prochain collectif.

Les autres décisions du Sénat furent ensuite ratifiées.

LES PROCEDURES DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

La Chambre a également accepté le projet du Sénat sur les procédures de conciliation et d'arbitrage. Les conventions collectives sont ainsi reconduites jusqu'au 28 février.

Ce délai permettra de négocier de nouvelles conventions.

LES BAUX COMMERCIAUX

Pour les baux commerciaux, la Chambre a accepté le texte du Sénat.

A titre exceptionnel, il sera ainsi sursis jusqu'au 1er avril 1938 à l'expulsion de tout locataire commerçant qui remplit les obligations de son bail, à moins que le propriétaire n'ait consenti une nouvelle location par acte ayant acquis date certaine antérieurement à la promulgation de la loi.

LES ASSURES SOCIAUX

Les deux Chambres ont enfin réalisé leur accord sur le projet de loi relatif aux assurés sociaux du commerce et de l'industrie et fixé à 25.000 francs, le salaire-limite au-dessous duquel ceux-ci sont obligatoirement soumis aux assurances sociales.

LA DERNIERE SEANCE AU SENAT

Lorsque le Sénat reprit hier matin, à minuit 25, la discussion du budget, une fois encore retour de la Chambre, il restait à réaliser l'accord sur 12 articles de la loi de Finances et deux articles nouveaux y avaient été insérés en vue de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

En vain, M. Desjardins protesta contre l'introduction d'un nouveau droit de douane dans un but fiscal; en vain, demanda-t-il au gouvernement s'il se disposait à instituer, par décret, une taxe sur l'essence. Il ne reçut pas de réponse et l'article fut adopté.

A propos de la taxe sur les rhums, M. Montet, ministre des Colonies, promit qu'à bref délai, un contingent de sucre des colonies fut établi.

La réduction et la détaxe sur le cinéma fut fixée à 25%.

Le ministre de l'Intérieur, M. Dormoy, annonça le prochain dépôt d'un texte régularisant la mise en disponibilité des préfets.

Le ministre de l'Education nationale, M. Zay, annonça que la discussion de la réforme des théâtres lyriques viendrait dès la rentrée.

Enfin, à 4 h. 55: M. Bonnet, ministre des Finances, donna lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1937, et le président, M. Jeanneney, n'eut plus qu'à constater que l'on venait de battre le record des jours complémentaires de l'année normale.

COURSES HIPPIQUES

A VINCENNES

PRIX DE COURTOMER. — 1. Joinville Wilkes G. 16,50; P. 9. — 2. Joli Rien P. 24. — 3. Jarnac V P. 12.

PRIX DE CHAROLLES. — 1. Mon Champagne G. 134,50; P. 23,50. — 2. Monarque III P. 12,50. — 3. Marchepile P. 7,50.

PRIX DAYNEL DE ST-QUENTIN. — 1. Kozyr G. 15; P. 7,50. — 2. Katalant, P. 15. — 3. Jus de Cassis P. 23,50.

PRIX DE PONTOISE. — 1. Keepsake G. 83,50; P. 13,50. — 2. Italus B P. 7,50. — 3. Ixelles P. 8,50.

PRIX DE ROUEN. — 1. Mastic G. 23,50; P. 7. — 2. Mesnil Cher P. 6,50. — 3. Montréal P. 6,50.

PRIX DE PONTIVY. — 1. L'Ormeau G. 11; P. 7. — 2. Lionel du Temple P. 8. — 3. Lunette P. 12,50.

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

FOOTBALL

DES INCIDENTS A NANCY

Au cours du match Nancy-Reims, en première mi-temps, le joueur Torgel de Nancy fut stoppé énergiquement par un joueur Rémois. Torgel dut recevoir les soins du médecin, et ne put reprendre sa place dans l'équipe.

A la fin de la partie, le public protesta violemment contre l'arbitre qui n'avait pas pris la décision de « sortir » le joueur de Reims, responsable de cet accident, et quelques bagarres se produisirent à la sortie entre partisans des deux clubs.

CROSS-COUNTRY

CEROU ENLEVE LE CROSS DE LA BOISSIERE

L'Etoile Sportive de la Boissière à Montreuil avait organisé hier après-midi, au Parc Montereau, le premier cross international de la saison.

De nombreux champions parisiens, auxquels s'étaient joints des crossmen de province et plusieurs étrangers, y participaient.

Voici les résultats :

1. CEROU (A. S. Montferrand), 33' 53" 4/5 ;
2. Lebon (A. S. Montferrand), 34' 31" 2/5 ;
3. Chapelle (Belge) ;
4. Rérolle (A. S. M.) ;
5. Glatigny (individuel) ;
6. Amrouch (C. O. Billancourt) ;
7. Donfut (Belge) ;
8. Vandenberghe (Belge) ;
9. Schmit (Luxembourg) ;
10. Leheurteur (individuel), etc...

Avant le cross des as, les juniors ont également disputé une épreuve sur 4 kilomètres 500. C'est MICHOT, de la Seine, qui est arrivé premier, couvrant les 4 km 500 en 14' 30".

Pour vos imprimés

adressez-vous en toute confiance à

l'Imprimerie „LE MESSIN"

1, Rue des Clercs - METZ - Tél. 98

Prix modérés Travail soigné Prix modérés

PRONOSTIQUEURS
utilisez pour vos pronostics
les Bons - Pronostics
qui sont en vente
chez les dépositaires
de l'E. A. S.
et au journal
Le Messin

LES SPORTS

PARTICIPEZ
Toutes les semaines
aux Concours de Pronostics
des matches de football
organisé par l'
ENTR'AIDE SPORTIVE
et le Journal
Le Messin

LE FOOTBALL PROFESSIONNEL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Malgré Bakhuys, Metz est battu

LE HOLLANDAIS, BON DISTRIBUTEUR, N'A PAS ETE A LILLE LE REALISATEUR ESCOMPTE

Sochaux, vainqueur facile de Valenciennes, conserve ses 5 points d'avance sur Rouen qui a battu Roubaix. — A Marseille, Lens obtient le « draw » et Sète bat le Racing à Paris

Le Havre, gagnant à Colmar, s'affirme en Division II, mais Nancy « at home » s'est incliné devant Reims

En Poule complémentaire, Longwy triomphe de Charleville

Une hirondelle ne fait pas le printemps, disions-nous samedi, en parlant des débuts de Bakhuys dans l'équipe du F. C. Metz. En fait, la présence du Hollandais dans l'attaque messine n'a pas, au cours de son premier match, disputé hier à Lille, donné le résultat escompté. Pourtant, au cours de cette partie, les Messins dominèrent le plus souvent, mais, comme nous le dit notre correspondant lillois, il lui manquait un réalisateur. Et Bakhuys alors? Le Hollandais a encore démontré qu'il avait une très bonne conception du football en s'avérant excellent distributeur, mais il n'a pas augmenté l'efficacité de l'équipe. Il était évidemment étroitement surveillé, mais cela était prévu et après la grosse publicité faite autour de son nom, il fallait s'y attendre. Enfin, c'était son premier match et il faut espérer qu'il participera à l'avenir un peu plus à l'action et ne se confinera pas uniquement dans un rôle de distribution. On attendait mieux pour ce premier match retour et cette défaite a jeté la consternation chez les supporters des pros messins.

Parmi les résultats d'hier, il faut relever surtout la victoire obtenue à Paris sur le Racing par le F. C. Sète, qui semble avoir retrouvé son allant du début de la compétition. Disons toutefois que son portier Llense a fourni une partie splendide.

Sochaux conserve aisément son avance au poste de leader, après l'avoir emporté aussi aisément sur Valenciennes, quoique privé de son portier Di Lorto. A noter qu'au cours de cette rencontre, tous les avants sochaliens ont marqué des buts, sauf Courtois.

Rouen l'a emporté sur Roubaix, le score de 2 à 0 étant acquis à la mi-temps, mais Marseille doit se contenter du «draw» devant Lens, qui, à la mi-temps, était battu par deux buts à zéro. Les mineurs égalisèrent dans les premières minutes de la reprise et ce résultat est pour eux une brillante performance.

Strasbourg, quoique difficilement, a pris le meilleur sur Cannes, qui a été réduit à la défensive pendant toute la partie.

Fives a tenu la victoire en mains à Antibes, qui n'a égalisé que dans les dernières minutes du match. Enfin, l'Excelsior a cédé la lanterne rouge au Red Star.

En Division II, Le Havre continue à se distinguer et sa victoire de 3 à 0 à Colmar, en dit long sur sa valeur.

Nancy, devant Reims, a été moins heureux et a dû s'incliner après avoir dominé pendant presque toute la partie. Il y a eu à la fin de ce match des incidents regrettables, et il n'est pas du tout certain que Reims acceptera de jouer à Nancy dimanche prochain en Coupe de France contre le F. C. Metz.

A noter que Mulhouse a triomphé à Caen, encore que cela ne prouve pas grand'chose, car les Caennais sont derniers du classement.

Dans la poule complémentaire, Longwy, après avoir éliminé St-Etienne de la Coupe, a réalisé un nouvel exploit en battant Charleville.

R. MAN.

Les résultats

DIVISION I

R. C. Paris — F. C. Sète	0-2
F. C. Rouen — R. C. Roubaix	2-0
Excelsior R.-T. — Red Star Ol.	3-1
R. C. Strasbourg — A. S. Cannes	1-0
Ol. Marseille — R. C. Lens	2-2
Ol. Lillois — F. C. Metz	3-1
F. C. Sochaux — U. S. Valenciennes	6-1
Antibes F. C. — S. C. Fives	1-1

DIVISION II

POULE DES PREMIERS

O. G. C. Nice — R. C. Arras	0-0
Toulouse F. C. — U. S. Tourcoing	3-1
A. S. St-Etienne — C. A. Paris	3-0
Ol. Dunkerque — Ol. Alès	2-1
Stade Rennais — U. S. Boulogne	1-1
S. M. Caen — F. C. Mulhouse	1-2
S. R. Colmar — Havre A. C.	0-3
F. C. Nancy — Stade Reims	1-2

POULE COMPLEMENTAIRE

A. S. Troyes — Nîmes Ol.	1-1
S. O. Montpellier — A. S. Hautmont	3-0
U. S. B. Longwy-F. C. O. Charleville	2-1
G. Bordeaux F. C. — F. C. Dieppe	1-0

Les classements

DIVISION I

	J.	G.	N.	P.	Pts
F. C. Sochaux	16	13	2	1	28
F. C. Rouen	16	9	5	2	23
Ol. Marseille	16	7	7	2	21
F. C. Sète	16	8	4	4	20
R. C. Strasbourg	16	7	6	3	20
R. C. Lens	16	6	6	4	18
R. C. Paris	16	4	7	5	15
Antibes F. C.	16	4	6	6	14
Ol. Lillois	16	4	6	6	14
S. C. Fives	16	4	5	7	13
R. C. Roubaix	16	4	5	7	13
A. S. Cannes	16	3	6	7	12
Excelsior R.-T.	16	4	4	8	12
F. C. Metz	16	2	8	6	12
U. S. Valenciennes	16	3	5	8	11
Red Star Ol.	16	2	6	8	10

DIVISION II

POULE DES PREMIERS

	J.	G.	N.	P.	Pts
Havre A. C.	4	4	0	0	8
Stade Reims	4	3	0	1	6
A. S. Saint-Etienne	4	3	0	1	6
Stade Rennais	4	1	3	0	5
U. S. Boulogne	4	2	1	1	5
R. C. Arras	4	2	1	1	5
Ol. Dunkerque	4	2	1	1	5
F. C. Nancy	4	1	2	1	4
Ol. Alès	4	1	2	1	4
Toulouse F. C.	4	1	2	1	4
S. R. Colmar	3	1	1	1	3
F. C. Mulhouse	3	1	1	1	3
C. A. Paris	4	1	0	3	2
O. G. C. Nice	4	0	2	2	2
U. S. Tourcoing	4	0	0	4	0
S. M. Caen	4	0	0	4	0

POULE COMPLEMENTAIRE

	J.	G.	N.	P.	Pts
F. C. Dieppe	3	2	0	1	4
A. S. Troyes	2	1	1	0	3
G. Bordeaux F. C.	3	1	1	1	3
F. C. O. Charleville	2	1	0	1	2
A. S. Hautmont	2	1	0	1	2
Nîmes Ol.	2	0	2	0	2
U. S. B. Longwy	2	1	0	1	2
S. O. Montpellier	2	1	0	1	2
R. C. Calais	2	0	0	2	0

A LILLE

Olympique Lillois bat F. C. Metz 3 - 1

(MI-TEMPS 1-0)

(De notre correspondant particulier).

Est-ce la présence de Bakhuys au centre de la ligne d'attaque messine qui a attiré le public? Toujours est-il que le stade Victor Boucqey était copieusement garni, quand M. Gaborit siffla le début des hostilités.

Les équipes étaient ainsi composées:

F. C. Metz: Kappé; Nock, Zehren; Hibst, Fosset, Marchal; Lauer, Ignace, Bakhuys, Hes, Esse.

Ol. Lillois: Da Rui; Vandooren, Laurent; Ruban, Moré, Beaucourt; Decottignies, Szabo, Bigot, Winckelmans, Kalocsai.

Les Lillois ont fourni encore aujourd'hui une plaisante exhibition; le tout manque encore un peu de vitesse, mais l'équipe est maintenant au point. Un seul homme la dépare un peu, l'ailier droit Decottignies, que son accident de l'an dernier a rendu timoré à l'excès.

En ce qui concerne les Messins, il est certain que l'attention de concentrait sur Bakhuys. Le Hollandais est incontestablement un grand joueur, à qui on reprochera cependant de ne pas tenter sa chance plus souvent. C'est un remarquable distributeur de jeu, mais sa présence ne semble pas rendre plus efficace une ligne d'attaque pourtant composée d'excellents joueurs.

Dire que l'équipe a déçu, c'est peut-être avancer beaucoup. Il lui manquait un réalisateur. Ceci est apparu d'une façon flagrante contre Lille, car les Lorrains eurent le plus souvent l'avantage territorial, sans jamais mettre en grand péril un Da Rui en grande forme.

L'attaque messine opérait davantage dans les 50 mètres des Lillois, mais sans doner l'impression de pouvoir concrétiser cet avantage.

Au contraire, les locaux se montraient bien plus incisifs. Si ce n'est l'insigne maladresse de Decottignies, le score aurait pu aisément être doublé.

Il faut cependant reconnaître que Metz ne méritait pas une telle punition; toutefois, sa défaite est logique, les vainqueurs s'étant montrés plus volontaires.

Les Lillois se sont imposés en première mi-temps. Bien qu'opérant d'une façon quelque peu désordonnée, ils ont inquiété sérieusement Kappé, qui se dépensait heureusement, bien épaulé par deux arrières puissants et adroits et aussi par Fosset, qui s'efforçait de neutraliser un Bigot particulièrement agressif.

Pourtant, le centre-avant lillois devait ouvrir la marque à la 25e minute de jeu, en exploitant judicieusement une belle ouverture de Winckelmans.

Ce point acquis, les «Dogues» ralentirent l'allure. Les Messins s'en donnèrent alors à cœur joie.

Après la pause, la physionomie resta la même: domination messine, dangereuses percées lilloises.

Sur l'une d'elles, Bigot, encore, aggrava la marque. Il récidivait d'ailleurs aussitôt après, par un magnifique shoot de biais, qui trompa Kappé.

Sans se décourager, les Lorrains attaquaient toujours, mais il leur fallut le bénéfice d'un pénalty, peut-être un peu sévère, pour que Zehren sauve l'honneur.

A Metz, l'équipe a fourni un excellent match; la défense, Fosset et Hes se sont fait particulièrement remarquer.

Chez les Olympiens, Moré, Bigot, Kalocsai, émergèrent de peu d'un team qui est en passe de devenir fort redoutable.

Jean STERNHEIM.

AU STADE DE L'ILE ST-SYMPHORIEN

Rastatter F. V. bat F. C. Metz (rés. pro) 3 - 1

1.100 personnes s'étaient déplacées au stade de l'île Saint-Symphorien, non seulement pour assister au choc des réserves messines contre l'équipe allemande de Rastatt, mais aussi et surtout pour connaître au plus tôt le résultat obtenu par le team premier messin, qui rencontrait celui des «Dogues» à Lille pour le premier des matches retour du championnat de France, dont certaines phases étaient annoncées par haut-parleur.

C'est donc avec une grande déception que les spectateurs ont quitté le stade, car aussi bien à Metz qu'à Lille, les «grenat et blanc» ont dû s'incliner devant leurs adversaires, par un score identique de 3 buts à 1.

Rarement les réservistes messins ont effectué une aussi pâle exhibition que celle qu'ils ont présentée hier. Malgré que l'avantage territorial ait été assez partagé dans l'ensemble, l'équipe locale ne donna jamais l'impression qu'elle pouvait triompher de sa rivale, qui n'est pourtant pas d'une classe exceptionnelle. Combien d'occasions favorables furent gâchées, toujours par excès de passes latérales, devant les buts, d'hésitations, de maladresses, etc. Les services, effectués au petit bonheur, étaient souvent interceptés et le démarquage fut totalement ignoré de certains joueurs.

Dans ces conditions, il n'y a rien de surprenant que la victoire soit revenue aux visiteurs qui, ainsi que nous le disions plus haut, sans être transcendants, ont fourni un jeu plus direct et plus productif.

Chez les Messins, seul Cabanès mérite d'être cité, quoique jouant à l'aile droite, poste où il n'a pas l'habitude d'évoluer, il se mit assez souvent en évidence et, sur action personnelle, sauva l'honneur de son équipe. D'autre part, aucun reproche ne peut être adressé à Schuth, qui ne pouvait rien contre les trois buts qui lui furent marqués.

Chez les visiteurs, la défense fut excellente et les actions du demi-centre Obert et des ailiers Beckerer et Neurohr furent remarquées.

La première mi-temps vit les deux équipes mener la danse tour à tour, mais les Allemands, au jeu plus lié, aux passes mieux assurées, débordèrent la défense messine à la 31e minute et l'intergauche Huber ouvrit le score, alors que les Messins ne surent pas tirer profit de quelques occasions propices.

Au repos, les visiteurs menaient donc par 1 but à 0.

A la reprise, Rastatt s'imposa d'entrée et, dès la 7e minute, Mullmeier ajouta un 2e but à l'actif de ses couleurs.

Gara, complètement dépaysé au centre de la ligne d'attaque, permuta avec Lisiéro, mais ce changement ne modifia guère la physionomie du match.

Cependant, à la 21e minute, Cabanès parvint, d'un très beau shoot, à battre le portier allemand, malgré un plongeon désespéré de celui-ci.

Enfin, à la 32e minute, Huber marquait un 3e but et il s'en fallut de peu que le score ne soit aggravé d'un ou deux nouveaux points, tant les attaquants d'outre-Rhin perçaient la défense locale avec facilité à plusieurs reprises.

Metz domina ensuite jusqu'à la fin, mais ses essais, effectués sans conviction, ne pouvaient prendre en défaut la défense adverse.

Les équipes en présence étaient les suivantes:

Metz: Schuth; Frey, Archen; Godefroy, Watrin, Lisiéro; Cabanès, Gusse, Gara, Zwiebel, Roger.

Rastatt: Kircher; Vogt, Dienert; Eckert, Obert, Hornung; Becherer, Mullmeier, Simianer, Huber, Neurohr.

FRAC.

Le prix des places est augmenté pour les matches professionnels

La Direction du Football-Club de Metz informe son public qu'à la suite de l'augmentation du prix des places, imposé par la Fédération, et les charges toujours croissantes, les prix des places, pour le championnat de France, seront à l'avenir les suivants:

Tribunes réservées	20,—
Gradins couvert	13,—
Gradins	10,—
Pelouse	7,—
Militaires	5,—

BASKET-BALL

Championnat de France

16e DE FINALES D'HONNEUR

L'A. S. LORRAINE EST ELIMINE DE LA COMPETITION

A NANCY

J. A. Charleville bat A. S. Lorraine 12 - 10

Comme l'indique le score, ce match fut très serré et le résultat est plutôt négatif.

AUTRES RESULTATS

Lyon O. U. — Foyer Mulhouse 38-24
Rhône Sportif — S. A. N. Nice 35-28

Championnat de Lorraine

PROMOTION

A. S. C. MONTIGNY bat « LA GARDE » SAINT-MARIE-AUX-CHENES 53-21

(Mi-temps 25-5)

L'équipe des cheminots, qui recevait hier sur le terrain des ateliers de Montigny le «cinq» de La Garde de Sainte-Marie-aux-Chênes, a fourni une très belle exhibition, confirmant ainsi la victoire qu'il a remportée précédemment sur Longuyon.

Supérieure dans toutes ses lignes, l'équipe à Stebel s'assura assez facilement le meilleur sur celle de Ste-Marie, qui possède pourtant avec Szymzack un excellent réalisateur. A ce point de vue, Stebel fut évidemmnt la vedette des cheminots, mais avec lui, il faut citer tous ses coéquipiers, et particulièrement Very.

M. Nicolas fut un excellent arbitre.

Les équipes étaient les suivantes:

A. S. C. Montigny: Stebel, Very, Nadé, Remy, Rigaux, Grossmann, Bovi.

Sainte-Marie-aux-Chênes: Kubiecki, Szymzack, Gauby, Harmand, Kordzieniewski.

La marque se décompose comme suit:

A. S. C. Montigny: Stebel 12 plus 14, Remy 8 plus 8, Nadé 5 plus 6.

Sainte-Marie-aux-Chênes: Szymzack 3 plus 12, Kordzieniewski 2 plus 2, Gauby 0 plus 2.

DIVERS

A. S. C. Strasbourg — Nitia Bettembourg 35-33
A. S. C. Montigny ((J) — C. St-Nicolas Montigny (J) 27-5

ENTRAINEMENT DE NOUVEL-AN AU C. S. METZ

Hier après-midi, à Metz-Plage, le C. S. Metz, avec la participation du Cercle Saint-Nicolas de Montigny, avait organisé quelques matches d'entraînement pour ses joueurs disponibles.

Voici les résultats de ces différentes rencontres, jouées en une mi-temps de 20 minutes :

C. S. METZ (J. II) bat C. S. METZ (J. I) : 20-10

Les équipes étaient les suivantes (entre parenthèses les points marqués) :

C. S. M. (J. II). — Algayon (6), Rihm (4), Witpraechtiger (8), Lhuillier (2), Lang.

C. S. M. (J. I). — Sabatier (6), Tissier (4), Noël, Falk, Kritter.

C. St-NICOLAS MONTIGNY (1) bat C. S. METZ (J. I) : 32-6

Les équipes et la marque :

Montigny. — Supper (8), Furtwengler (6), Hiebel (2), Leidwanger (4), Brenon (12).

C. S. M. (J. I). — Witpraechtiger (3), Tissier (2), Algayon (1), L'Huillier, Lang, Rihm.

C. S. METZ (1) bat C. St-NICOLAS MONTIGNY (I) : 18-12

Les équipes et la marque :

C. S. Metz (I). — Kritter (6), Martin (6), Péan (2), Barbé (4), Hartenstein, Zoeller.

Montigny (I). — Brenon (6), Furtwengler (2), Supper (4), Leidwanger, Hiebel.

Mi-temps de 10 minutes C. S. METZ (1) bat C. St-NICOLAS MONTIGNY (I) : 14-6

Les équipes et la marque :

C. S. Metz (I). — Kritter (6), Martin (4), Hartenstein (2), Barbé (2), Zoeller.

Montigny (I). — Brenon (4), Supper (2), Hiebel, Furtwengler, Leidwanger.

En résumé, ce fut un bon entraînement pour les joueurs messins.

CYCLISME AU VEL' D'HIV' RICHARD BAT ARCHAMBAUD

Voici les résultats des épreuves disputées hier au Vélodrome d'Hiver :

BRASSARD POURSUITE

Richard bat Archambaud de 5 mètres, couvrant les 5 kilomètres en 6' 29" 2/5.

POURSUITE

Fournier bat Girard de 70 mètres.

UNE HEURE DERRIERE MOTOS

1. Ronsse, couvrant 68 km 280 ;
2. G. Wambst, à 25 mètres ;
3. Minardi, déclassé ;
4. Paillard ;
5. Schoen.

OMNIUM

1. Landrieux ;
2. De Caluwé ; 3. Virolles ; 4. Goutorbe ; 5. Galateau.

VITESSE

Loatti bat Renaudin.

AMERICAINE 50 KM

1. Samyn-Ovenberghe.

RUGBY A 13

A Roanne

Australie bat R. C. Roanne 20-13

Championnat de France

Bordeaux Treize — Lyon-Villeurbanne 10-6

LE FOOTBALL AMATEUR

Championnat de Lorraine

A Moyeuvre, Hayange s'est incliné

LES VISITEURS AVAIENT OUVERT LE SCORE, MAIS ILS FURENT DOMINES SUR LA FIN

Sarreguemines est tenu en échec par Forbach, Merlebach a nettement battu Hagondange, Stiring l'a emporté in extremis sur Saint-Dié et... une surprise : Blénod a gagné à Petite-Rosselle

En Promotion, Maizières continue à dominer la situation dans le Groupe I, mais dans le Groupe II, Lunéville est battu

Sarreguemines, pour le début des matches-retour, a été tenu en échec par Forbach, dont il avait triomphé au match-aller. C'est un exploit pour Forbach, à moins que ce ne soit une baisse de forme chez les faïenciers.

Ces derniers feront bien d'être sur leurs gardes, car Moyeuvre, qui a disposé hier de Hayange, n'est pas loin et semble être bien armé pour reprendre le titre qui lui avait échappé la saison dernière. Il est vrai que Sarreguemines a encore un match en litige avec Hagondange, qui, d'ailleurs, malgré la décision de la Ligue Lorraine, serait gagné pour les faïenciers, dont l'avance se chiffrerait, s'il n'y a pas une nouvelle décision encore, de trois points, sur les gars du Conroy.

Pour Hagondange, le titre est définitivement perdu. Les tenants ont en effet encore été battus sévèrement hier, à Merlebach.

Blénod a causé une surprise en gagnant Petite-Rosselle, dont le terrain n'est décidément plus un terrain-mascotte.

Pareille mésaventure a failli arriver à Stiring, qui n'a pris les dernières minutes d'une partie très faible au point de vue facture de jeu.

Maizières s'affirme comme un sérieux prétendant pour la Division d'Honneur et mène, après sa victoire d'hier sur Villerupt, avec 2 points d'avance dans le Groupe I de Promotion, car Audun, at home, a été tenu en échec par L'Hôpital.

Lunéville, qui ne disposait pas hier de ses militaires, a été moins heureux et s'est fait battre par les amateurs du F. C. Nancy. Les poulains du Dr Kahn sont rejoints à la première place par Dombasle, alors que l'U. S. Nancy rétrograde, ayant été battue à Ars. Un bon point donc pour les poulains de M. Barreau. *M. H.*

A STIRING

C. S. Stiring bat Stade Saint-Dié 2 - 1

(Mi-temps : 0-1)

Les deux nouveaux promus se sont livrés un match dont le mot jeu doit être exclu, car le terrain gelé, l'inhabilité des visiteurs et le manque d'adaptation des locaux, pourtant de loin les meilleurs hier, ne permettent pas de voir une partie digne de la division d'honneur; aussi, les succès des promotionnaires, en Coupe de Wendel, paraissent naturels après une telle exhibition.

D'entrée, Stiring commence sa pression sur Saint-Dié et pourtant les visiteurs réagissent, et à la 5e minute, l'extrême-gauche Ehlinger reprend la balle mal bloquée par Becker et marque.

Par suite du terrain gelé, le jeu est lent et imprécis. Stiring échoue sur plusieurs descentes. On note des phases très dangereuses pour Saint-Dié, qui fait pourtant assez bonne figure, mais rien de bien emballant n'est à signaler jusqu'à la mi-temps.

En seconde mi-temps, on notera une domination outrancière de Stiring, et la partie se joue sur un but. Les corners se suivent et se ressemblent par leur improductivité. Ce ne sont qu'actions imprécises, coupées de coups francs.

Enfin, Braun, avant-centre, sur centre de Rolland, égalise à la 17e minute. On croit que le score va en rester là, tellement le manque de shooteurs se fait sentir à Stiring.

Le jeu est constamment sur les buts des Vosgiens, où l'on assiste à des phases héroï-comiques. A la 39e minute, le demi local Haage réussit pourtant, de 30 mètres, le but de la victoire.

A Saint-Dié, Ferry, arrière droit, fut le seul homme à émerger d'un lot bien moyen.

A Stiring, l'attaque ne sut pas concrétiser une trop complète domination territoriale.

DIVERS

A HAGONDANGE

S. C. Maccabi (Juniors) bat U. Hagondange (Juniors) 3 - 1

(mi-temps 1-1)

Sur une belle passe de l'ailier gauche Hirchbein II l'avant centre Hirchbein I marque le 1er but, à la 3e minute. Maccabi domine, mais sans rien marquer; c'est le demi-centre local qui met les équipes à égalité, et c'est la mi-temps.

Les locaux foncent sur les buts des visiteurs, mais a défense veille et rien ne passe. Maccabi réagit et sur passe du demi-centre Rosenzweig, l'intergauche Zakon marque le 2e but suivi d'un 3e de l'avant-centre Hirchbein.

Arbitrage impeccable.

U. Hagondange (rés.) bat Sp. Thionville (rés.) par forfait.

U. Hagondange (j.)-A. S. Salbon (j.) 2-1

RESULTATS

DIVISION D'HONNEUR

A. S. Sarreguemines - U. S. Forbach	2-2
C. S. Stiring — Stade Saint-Dié	2-1
S. O. Merlebach — U. Hagondange	3-0
U. L. Moyeuvre — E. S. Hayange	3-1
S. S. R. Pte-Rosselle — C. S. Blénod	0-1

PROMOTION

GROUPE I

R. S. Maizières — S. C. Villerupt	2-0
Sp. Thionville — A. S. Homécourt	3-2
C. S. O. Amnéville — C. A. Gorcy	2-1
J. S. Audun — S. S. L'Hôpital	1-1

GROUPE II

A. S. La Madeleine-A. S. Dombasle	0-4
U. S. Lunéville — F. C. Nancy	0-1
A. S. Ars — U. S. Nancy	2-1
U. S. Thaon — U. S. Pompey	1-0
A. S. Varangéville — A. S. Nomexy	1-1

GROUPE III

G. S. Le Thillot — A. C. Epinal	2-1
Stade Senones — V. Petite-Raon	1-1
G. S. Neuves-Maisons — A. S. Thaon	1-1
S. S. M. Epinal — A. S. Remiremont	0-3

CLASSEMENTS

DIVISION D'HONNEUR

	J.	G.	N.	P.	Pts
A. S. Sarreguemines	9	6	3	0	15
U. L. Moyeuvre	10	6	2	2	14
E. S. Hayange	10	6	0	4	12
C. S. Stiring	10	5	1	4	11
S. S. R. Petite-Rosselle	9	4	1	4	9
U. S. Forbach	9	3	3	3	9
S. O. Merlebach	10	2	5	3	9
U. Hagondange	9	3	1	5	7
C. S. Blénod	10	3	1	6	7
Stade Saint-Dié	10	1	1	8	3

PROMOTION

GROUPE I

	J.	G.	N.	P.	Pts
R. S. Maizières	9	8	0	1	16
J. S. Audun	9	6	2	1	14
Sp. Thionville	9	6	1	2	13
S. S. L'Hôpital	9	5	1	3	11
S. C. Villerupt	9	3	2	4	8
C. A. Gorcy	9	3	1	5	7
C. S. O. Amnéville	9	3	0	6	6
A. S. Homécourt	9	1	1	7	3
F. C. Metz	8	1	0	7	2

GROUPE II

	J.	G.	N.	P.	Pts
U. S. Lunéville	10	6	3	1	15
A. S. Dombasle	10	7	1	2	15
U. S. Nancy	10	5	2	3	12
U. S. Thaon	10	5	2	3	12
A. S. Nomexy	10	4	3	3	11
U. S. Pompey	10	4	2	4	10
F. C. Nancy	10	3	3	4	9
A. S. Varangéville	10	3	2	5	8
A. S. Ars	10	2	0	8	4
A. S. La Madeleine	10	2	0	8	4

A PETITE-ROSSELLE

C. S. Blénod bat S. S. R. Petite-Rosselle 1 - 0

(Mi-temps : 0-0)

Cette rencontre fut disputée avec beaucoup d'acharnement par deux équipes de force sensiblement égale. Le jeu était très équilibré et, tout compte fait, on peut le dire sans parti-pris, un match nul aurait été équitable.

Jugée dans son ensemble, la partie s'est déroulée correctement de bout en bout et elle fut plaisante à suivre. Si Blénod l'a emporté, ce n'est pas sans bonheur, car on ne peut disconvenir que par moments les Rosellois assiégèrent littéralement le but des visiteurs et auraient pu marquer deux buts.

Blénod s'est présenté avec quelques nouvelles recrues et a fait bonne impression. L'équipe s'est signalée par sa bonne défense au longs et sûrs dégagements et par sa ligne d'attaque, efficace et très active. L'attaque, eu égard de l'état du terrain, a adopté la bonne tactique en imposant un jeu à mi-hauteur.

Petite-Rosselle, de son côté, n'a pas fourni sa partie habituelle. Il est vrai que l'équipe était privée des services de Wéber et qu'elle fut réduite, pendant une partie du match, à 10 joueurs, l'arrière gauche, blessé, ayant dû quitter le terrain quelques minutes après la reprise. La ligne d'attaque, dans laquelle Balloteau a joué un mauvais match, manqua de cohésion et d'ardeur. En se laissant trop facilement marquer, cette ligne perdit toute son efficacité. La ligne de demis laissa également à désirer en négligeant complètement l'attaque pour la défense. Par contre, les arrières n'ont rien à se reprocher et Delange continue à faire oublier Salzig.

L'unique but, marqué dix minutes avant la fin, fut consécutif à une échappée de toute la ligne d'attaque de Blénod.

LISEZ ET FAITES LIRE «LE MESSIN»

A MOYEUVRE

U. L. Moyeuvre bat E. S. Hayange 3 - 1

(Mi-temps 1-1)

Plus de 1.000 spectateurs assistèrent au stade du Conroy au choc entre ces deux rivaux, qui donna lieu à la plus belle partie de la saison.

Hayange, vainqueur à l'aller, a été battu au retour et cela est normal et surtout logique, si l'on se base sur la physionomie du match d'hier, qui fut le plus souvent à l'avantage des locaux.

La partie fut néanmoins serrée et resta longtemps indécise. Elle fut émaillée de nombreuses belles phases, notamment en première mi-temps.

Dès le coup d'envoi, Moyeuvre part à fond et s'installe dans le camp hayangeois, où une défense massive ne lui permet pas de passer. Les avants locaux, par suite de trop de précipitation, manquent quelques occasions d'ouvrir le score.

Et c'est ainsi que Hayange réussit à desserrer l'étreinte et même de passer à l'offensive. Les locaux, surpris, doivent ainsi concéder un but à la 18e minute.

Moyeuvre repart dès la remise en jeu, mettant maintes fois le but des visiteurs en péril. A la 41e minute, Pauli II, reprenant une passe de Paul I, marqua de la tête le but égalisateur pour les locaux.

La seconde mi-temps est presque toujours à l'avantage de Moyeuvre, mais Hayange se défend avec beaucoup d'ardeur. Pauli II, à la 7e minute, marque cependant un deuxième but et les supporters locaux exultent. La partie reste passionnante, mais une troisième fois, le portier de Hayange doit s'avouer battu, ceci à la suite d'une combinaison Koch-Pauli, qui permet à Hamant de marquer.

Le résultat est acquis.

Les deux équipes sont à féliciter, car elles ont fourni une très belle partie.

A THIONVILLE

Sportive Thionvilloise bat A. S. Homécourt 3 - 2

(mi-temps 2-1)

Comme le score l'indique, la victoire des locaux fut péniblement acquise. Le match a été disputé avec acharnement de part et d'autre. Thionville ne s'est pas racheté de sa mauvaise partie de dimanche dernier contre Maizières, malgré un début prometteur.

Au coup de sifflet les « bleu et or » se lancèrent à l'attaque. En un rien de temps, ils comptaient deux buts à leur actif. Tous deux furent l'oeuvre de Flammang. L'ailier droit visiteur remonta la marque avant la mi-temps.

Après la pause réglementaire Homécourt eut presque constmment l'avantage. A un moment donné Januchowski fut sauvé par le poteau. Un cafouillage devant les buts adverses amena, contre toute attente, un troisième but pour Thionville.

C'est alors que Bichsel dû quitter le terrain pour blessure. A 10 contre 11, les locaux résistèrent longtemps. Ils ne purent cependant empêcher l'avant-centre visiteur de battre Januchowski, quelques minutes avant la fin. La fin de la rencontre fut palpitante, mais la marque resta inchangée.

Finalement Sp. Thionvilloise bat A. S. Homécourt par 3 à 2.

En lever de rideau: Sport et Harmonie Hagondange I bat Sportive Thionvilloise (Réserve II) 3-1.

TENNIS

PETRA a battu BOLLELI en finale du TOURNOI DE NOEL

Les finales du tournoi de Noël ont donné les résultats suivants:

Simple Messieurs
Pétra bat Bolleli 3-6, 12-10, 7-5, 6-4.

Double Messieurs
Pétra-Bolleli battent Brugnon-Schrœder 6-2, 3-6, 6-3, 6-3.
Mlles Saunders-Pelliza battent Mmes Bœgner-Boussus 6-4, 6-1.

Double Dames
Mlles Saunders-Scott battent Mmes Bœgner-Curdel 6-3, 6-3.

Simple Dames
(tableau de progression)
Mlle Personnat bat Mme Epstein 6-1, 6-0.

RUGBY

LA COUPE NATIONALE Challenge Pierre Faillot

A Narbonne
Languedoc-Roussillon — Centre 8-6

A Nantes
Guyenne-Gascogne — Ile-de-France-Atlantique 10-8

A Tarbes
Pyrénées-Bigorre — Lyonnais 9-3

En Avignon
Alpes-Provence-Littoral — Côte Basque: remis par suite du terrain gelé.

Match amical

St-Giron — Etudiants Bucarest 15-3

Commentaires sur les Marchés agricoles

CÉRÉALES. — *L'avoine :*

Depuis la récolte, et quoique celle-ci ait été peu abondante, les cours sont remarquablement stables, les transactions s'effectuent sur la base de 117 fr. le 100 kilos départ.

Étant donné que le tourteau d'arachide décortiqué coromandel se vend 94 fr. 50 à Marseille et le tourteau blanc se vend 130 fr. à Cambrai; l'avoine à 117 fr. est assez désavantagée.

Cependant, les riz et les maïs coloniaux ayant atteint des prix élevés, il ne serait pas étonnant de voir le marché s'animer brusquement et le cours de l'avoine monter très sensiblement.

LE SUCRE :

La production de la campagne actuelle a été bonne, les jus traités sont très purs et il est possible que les prévisions de 825 tonnes soient dépassées. Cependant, les cours restent fermes, les besoins de la consommation sont satisfaits largement en raison des stocks existant au 1er octobre (138.147 t. et les apports de sucres coloniaux (200.000 tonnes).

Le bilan de la campagne actuelle s'établit comme suit :

Production totale de la campagne, y compris les sucres de mélasses (10.000 t.)	835.000 t
Stocks au 1er octobre	138.147 t.
Sucres coloniaux	200.000 t
Total	1.173.147 t
Consommation France-Algérie	1.040.000 t.
Stocks probables au 1er octobre 1938	133.147 t.

(chiffre sensiblement égal à celui du 1er octobre 1937).

LES VINS :

Le décret du 16 novembre 1937 a libéré le second dixième de la récolte 1937, sans toutefois fixer le prix que le vin devait atteindre pour qu'un nouveau dixième soit libéré.

Cette libération n'a pas influencé le marché qui se ralentit de jour en jour. La clientèle dirige ses achats sur les régions du Centre et de l'Ouest à cause du prix élevé des transports pour les vins d'Algérie et du Midi.

Cependant, les cours restent fermes avec même une légère tendance à la hausse. Il existe toujours une prime pour les vins de faible degré qui cotent entre 15 fr. 75 à 16 fr. 50 contre 14 et 14 fr. 75 pour les vins de plus de 10 degrés. Les cours les plus hauts sont enregistrés dans l'Aude. A Perpignan, faute d'affaires, il n'y a pas eu de cote. Dans l'Hérault, le 9° 5 se traite à 15 fr. 75.

On aurait pu penser que, en prévision de l'augmentation des transports au 1er janvier, il y aurait une augmentation sensible des mouvements des vins. Il n'en a rien été.

Aucun renseignement précis ne permet d'évaluer l'importance de la récolte et, par là, de savoir si certaines mesures d'assainissement seront appliquées ou non. Comme tous les ans, ces mesures seront discutées lors de la séance de la Commission Interministérielle de la viticulture, qui se tiendra les 22 et 23 décembre, et elles seront basées sur l'importance des disponibilités (récolte et stocks).

FRUITS ET LÉGUMES :

La fin de l'Exposition a influencé notablement le marché qui n'est pas très actif.

On peut prévoir que, si l'hiver est rigoureux, les prix seront en hausse. Si, au contraire, la saison est clémente, les prix ne changeront guère.

Il faut remarquer que c'est sur les produits maraichers que la revalorisation est la moins sensible. Il faut en chercher la cause dans les surfaces qui sont consacrées à cette culture, surfaces un peu trop importantes par rapport aux besoins de la consommation.

Par contre, le marché des fruits et des gros légumes est nettement meilleur.

	Prix au 12 Décembre 1937	Prix au 12 Décembre 1936
LEGUMES :		
Artichauts :		
Saint-Pol-de-Léon	3.50-3.80 (kg)	4.80-5 (kg)
Hyères	13-19 (dz)	15-20 (dz)
Perpignan	9-16 (dz)	10-22 (dz)
Epinards : Paris	160 (100 kgs)	230 (100 kgs)
Choux-fleurs :		
Saint-Malo (gros)	160 (le 100)	180 (le 100)
(moyen)	100 (le 100)	90 (le 100)
Perpignan	12-26 (dz)	10-20 (dz)
Salades :		
Laitue Avignon	2-5 (dz)	2.50-5 (dz)
Perpignan	2-3.50 (dz)	3-7 (dz)
Paris	40-90 (le 100)	60-100 (le 100)
Scarole : Avignon	2-4.50 (dz)	3-6 (dz)
Paris	30-80 (le 100)	30-70 (le 100)
Haricots verts : Algérie	700 (100 kgs)	600 (100 kgs)
Tomates : Algérie	280 (100 kgs)	240 (100 kgs)
Haricots blancs : fl. Stenvorde	280 (100 kgs)	280 (100 kgs)
Lentilles : Le Puy	290 (100 kgs)	400 (100 kgs)
Pommes de terre :		
Esterling Nord	43-46 (100 kgs)	49 (100 kgs)
Esterling Aisne	38 (100 kgs)	45 (100 kgs)
Saucisse Rouge Bretagne	45-48 (100 kgs	50-53 (100 kgs)
Ronde jaune	40 (100 kgs)	43 (100 kgs)
Royale Orléans	75 (100 kgs)	68 (100 kgs)
Rosa	72 (100 kgs)	30 (100 kgs)
Carottes :		
Appoigny	65 (100 kgs)	25 (100 kgs)
Laon Plage	40 (100 kgs)	20 (100 kgs)
Luc-sur-Mer	32-45 (100 kgs)	20 (100 kgs)
Meaux-Poitou	45 (100 kgs)	25 (100 kgs)
Choux verts :		
Avignon	10-15 (dz)	6-10 (dz)
Paris	65 (le 100)	50 (le 100)
Choux rouges : Paris	75 (le 100)	70 (le 100)
Choux Bruxelles	190 (100 kgs)	230 (100 kgs)
Navets :		
Paris	1.10 (la botte)	1 (la botte)
Paris	0.90 (le kg)	0.45 (le kg)
Oignons :		
Auxonne	200-260 (100 kgs)	45-50 (100 kgs)
Poitou	220-260 (100 kgs)	55-70 (100 kgs)
Roscoff	200-220 (100 kgs)	40-45 (100 kgs)
Poireaux :		
Montesson	4.50 (la botte)	3.25 (la botte)
Saint-Omer	2.25 (la botte)	1.20 (la botte)
FRUITS :		
Châtaignes : Agrève Lamastre	40-70 (100 kgs)	75-110 (100 kgs)
Marrons	75-115 (100 kgs)	110-180 (100 kgs)
Noix : Isère	360 (100 kgs)	400 (100 kgs)
Poires :		
Passe Crassane	600-1.100 (100 kgs)	750-950 (100 kgs)
Comice	750-1.000 (100 kgs)	850-1.000 (100 kgs)
Curé	250-400 (100 kgs)	100-300 (100 kgs)
Beurré d'Aremberg	500-650 (100 kgs)	450-600 (100 kgs)
Pommes :		
Bonne hotture	140-200 (100 kgs)	160-200 (100 kgs)
Châtaignier	120-180 (100 kgs)	100-140 (100 kgs)
Canada	300-500 (100 kgs)	600-700 (100 kgs)
Reinette du Mans	175 (100 kgs)	130 (100 kgs)

ENGRAIS :

Engrais azotés. — Au 1er juillet 1937, hausse de 5 fr. par quintal, plus 1 fr. par quintal et par mois ; cette hausse mensuelle a été portée à 2 fr. 50 à dater du 1er décembre jusqu'au 1er avril 1938.

Engrais phosphatés. — Au 7 août 1937, hausse de 3 fr. 60 par quintal (pour qualité 14 %) à partir du 27 novembre 1937, hausse porcée à 5 fr. 50.

Scories Thomas : prix inchangés, les ristournes de 1 fr. 50 par quintal ont été ramenées à 1 fr. 50.

Engrais potassiques : prix inchangés.

CHRONIQUE JURIDIQUE

Accident survenu à un membre de la famille d'un exploitant

La loi du 15 décembre 1922, relative aux rapports entre exploitants et salariés, précise que tout ouvrier ou employé — exception faite pour les domestiques exclusivement attachés à la personne — chargé d'un travail visé par les articles 1 et 2 de cette loi, pourra, s'il est occasionnellement employé à une occupation non visée par la législation sur les accidents du travail « se prévaloir de la loi du 15 décembre 1922 pour un accident qui surviendrait au cours de cette autre occupation ».

La question semble ne faire aucun doute lorsqu'il s'agit bien d'un ouvrier ou d'un employé. Mais peut-on dire qu'un membre de la famille de l'exploitant assujetti à cette loi de 1922 est un de ces ouvriers ?

Le cas suivant s'était présenté devant les Tribunaux de Nancy. Un certain V..., ouvrier agricole, gendre de l'exploitant R..., s'était cassé une jambe au service de ce dernier. V... avait fait une demande en paiement de rente, mais il avait été débouté sous prétexte que, seuls, les salariés ou non, étrangers à la famille, peuvent se prévaloir de la loi de 1922 à l'égard de l'exploitant; alors que lui, V..., était membre de la famille et qu'au surplus l'accident lui était survenu au cours d'une commission purement domestique.

V... porta l'affaire devant la Cour de Cassation.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy, qui déboutait V... reconnaissait bien qu'il était ouvrier de R..., employé à titre permanent, salarié, logé, nourri, travaillant habituellement à l'exploitation. Il était donc lié à R... par un contrat de louage de services assujettissant l'exploitant à la loi de 1922 et que, par conséquent, V... était bien fondé à l'invoquer, même contre son beau-père.

L'intérêt de cet arrêt réside dans le fait que la qualité d'ouvrier ou d'employé passe avant celle de membre de la famille d'un exploitant, mais il faut que cette qualité d'ouvrier ou d'employé soit bien précisée, car il y a là, il faut le craindre, matière à bien des chicanes !

Louis A.-C. DELUNE,
Licencié en Droit.

SANS PROSPERITE AGRICOLE PAS DE REPRISE ECONOMIQUE

L'amélioration du sort des paysans et l'organisation du bien-être à la campagne sont les meilleurs moyens de lutter contre la désertion de la terre et, par voie de conséquence, contre le danger mortel de la dépopulation.

Paul SIMON,
Député

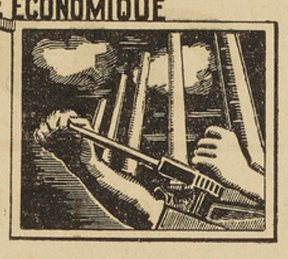

ARBORI-CULTURE

Plantez des arbres Mangez des fruits

Notre méthode de culture permet d'avoir des arbres de bon rapport, même dans les plus petits jardins; il faut pour cela prohiber les grandes formes, lentes à établir et à fructifier, plus d'arbres à haute tige demandant une dizaine d'années avant de produire ; nous nous en tiendrons à des petites formes basses ne dépassant pas deux mètres de hauteur, afin que toutes les opérations de taille et d'entretien soient à portée de la main.

Pour obtenir ces petits arbres productifs, il nous faut planter des sujets greffés sur des essences convenant à ces formes réduites. Voyons tout d'abord ce qu'il faut exiger pour les arbres à pépins :

Les poiriers seront uniquement greffés sur « Coignassier » et les pommiers sur « Paradis ». Le peu de vigueur de ces porte-greffe oblige le sujet qui est greffé dessus à se mettre à fruits très rapidement ; de plus, les fruits seront toujours plus gros et plus savoureux. Avec de tels arbres, vous obtiendrez des récoltes après trois ou quatre ans pour le poirier et dès la deuxième ou troisième année pour le pommier.

Pour vous procurer des arbres, adressez-vous à de bons pépiniéristes qui vous fourniront, moyennant un prix raisonnable, les variétés fruitières que vous désirez planter, lesquelles auront comme racines les porte-greffe indiqués ci-dessus.

Evitez d'acheter à bas prix des sujets quelconques fournis par des revendeurs chargés d'écouler des stocks de vieux rossignols qu'un pépiniériste consciencieux détruirait par le feu ; dans ce domaine, comme partout ailleurs, le bon marché revient toujours cher.

Plantez des arbres jeunes, vigoureux, possédant une écorce lisse, exempte de parasites, le prix d'achat sera d'autant plus bas qu'ils seront plus jeunes, la reprise des jeunes est toujours meilleure que celle des sujets âgés; ceci ne veut pas dire qu'il ne faut planter que des scions d'un an de greffe, en poirier surtout. Des sujets de trois ou quatre ans de pépinière sont d'excellente reprise, le porte-greffe « coignassier » a des racines très divisées qui facilitent grandement la reprise Pour des arbres déjà formés, demandez au pépiniériste des arbres contreplantés, c'est-à-dire ayant déjà été déplantés une ou plusieurs fois; cette opération provoque l'émission et la multiplication de nombreuses racines, ce qui assure la bonne reprise de sujets déjà âgés; seul leur prix élevé pourra retenir l'acheteur, mais par contre, leur mise à fruit sera beaucoup plu rapide qu'avec de jeunes sujets d'un an de greffe.

Dans un prochain article, nous verrons les soins à prendre pour la plantation.

Louis AUBIN,
Professeur d'Arboriculture du Département de la Seine.

La Situation du Marché de la Viande

La situation reste tout entière dominée par l'extension de l'épidémie de fièvre aphteuse.

Depuis quelques semaines déjà, les marchés sont littéralement submergés, si bien que les cours ne sont plus rémunérateurs pour la production.

On peut prévoir d'ailleurs qu'au début de 1938, les cours subiront une variation opposée aussi excessive, peu d'animaux étant sans doute offerts à ce moment, en raison du grand nombre qui est actuellement sacrifié ou mort de la fièvre.

Pour parer à cette situation et éviter cette hausse exagérée, à la suite de diverses interventions, l'Intendance a décidé le renouvellement de ses stocks de sécurité de l'Est en viande congelée métropolitaine.

Ces marchés porteront sur 6.300 quintaux auxquels il faut ajouter 9.500 quintaux de conserves de viandes qui ont été adjugés pour l'Armée.

Il est possible que ces mesures, qui ne sont pas encore réalisées, aient eu un effet moral sur le marché, mais une légère amélioration des cours a été enregistrée.

Radio-communiqués sur le marché de la Villette

Le Poste Radio-Paris, relayé par Bordeaux, Grenoble et Montpellier, donne *tous les lundis* et *tous les jeudis* les informations suivantes :

11 h. 45 : Arrivages et provisions.
16 h. 50 : Cours et commentaires.

LE VIRUS POUR LA DESTRUCTION DES CAMPAGNOLS

On peut trouver du virus en ampoules à l'Institut Pasteur, 35, rue Dutot, à Paris, et en bidon, à la Station de Zoologie Agricole, 6, rue Dufay, à Rouen.

Comme nous vous l'avons dit dans un précédent article, le virus communique aux rongeurs une maladie mortelle absolument sans danger pour le gibier et pour l'homme.

Pour traiter les petites surfaces : taches isolées, jardins, enclos, on peut employer le virus en ampoules ou des grains virulents.

Le virus en bidon, au contraire, convient au traitement de grandes surfaces, il permet d'ailleurs de faire l'opération à très bon compte : environ 2 f. 50 à 3 fr. l'hectare.

Un des meilleurs appâts est l'avoine aplatie. Voici comment préparer la quantité nécessaire pour traiter 10 à 12 hectares : on met 125 à 130 kilos de grain dans une cuve propre, puis on l'imprègne avec 15 litres d'eau dans laquelle on a dilué deux litres de virus.

Le grain ainsi préparé doit être utilisé dans le même jour. L'épandage à la volée est à déconseiller, beaucoup de grains se trouvant perdus, le mieux est de les distribuer aux abords des trous ou encore mieux dans les trous même.

On trouve d'ailleurs dans le commerce des instruments à cet usage qui sont assez pratiques, ils évitent de se baisser et permettent d'aller plus vite; ils font faire une économie de grains qui sont juste distribués dans les trous.

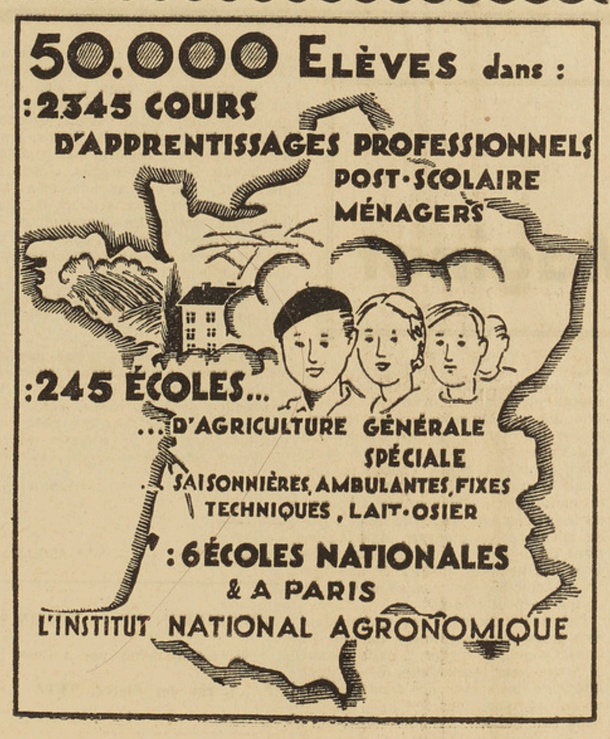

Notre Enquête sur les Sciences Agricoles

A L'ECOLE VETERINAIRE D'ALFORT

Quelle est la formation de nos docteurs vétérinaires? nous dit le Professeur Bressou, qui dirige l'Ecole Nationale d'Alfort. La voici en quelques mots. Nos jeunes élèves sont recrutés au concours et, après une préparation fort sérieuse puisqu'elle implique le baccalauréat et, en général, deux ans à l'Ecole d'Agriculture. Le séjour ici dure quatre ans, à condition de réussir les examens de fin d'année puis, au bout de ce temps, l'élève doit présenter une thèse de doctorat. Le diplôme acquis donne seul le droit au titre de docteur vétérinaire.

— Et ensuite, Monsieur le Directeur, que deviennent les nouveaux docteurs?

— Ils vont exercer leur profession un peu partout, pour le plus grand bien de nos populations rurales. La médecine vétérinaire est libre et tout le monde a le droit de soigner les animaux mais, en fait, seuls les docteurs diplômés ont l'autorisation de soigner en cas de maladie contagieuse et de délivrer certains médicaments.

— Ils sont donc aussi pharmaciens?

— Parfaitement, et ceci s'explique du fait que le traitement à faire suivre à un animal demande une certaine pratique et un certain tour de main que peut seul avoir le praticien. Le vétérinaire doit être à la fois médecin, chirurgien et pharmacien.

— Estimez-vous qu'il y ait en France suffisamment de vétérinaires pour pouvoir lutter contre les maladies?

— Je pense, évidemment, qu'il serait souhaitable qu'il y en ait davantage mais à condition que l'Etat prenne à sa charge une partie des soins. Cependant, il est certain qu'actuellement l'ensemble du territoire est largement assuré contre la maladie et l'on ne peut envisager l'accroissement de notre profession et des soins vétérinaires qu'avec celui des coopératives et d'une mutualité agricole perfectionnée.

— Au fond, tous les problèmes des campagnes reviennent toujours converger autour de cet axe: la mutualité?

— Vous avez tout à fait raison. Mais, croyez-moi bien, c'est une question fort difficile à résoudre, car c'est toute une éducation à faire. Le cultivateur français a le devoir et l'obligation de s'instruire, surtout en ce qui concerne les soins à donner aux bêtes, sinon il court à sa perte. Et dites bien à vos lecteurs qu'il est nécessaire que nos agriculteurs s'en remettent à l'administration lorsqu'il s'agit de lutter contre les maladies contagieuses: **il faut qu'ils déclarent l'épidémie aussitôt qu'un cas est constaté et qu'ils suivent alors aveuglément les instructions des vétérinaires.** En agriculture, plus qu'en tout autre métier, chacun fait partie d'un tout et l'erreur de l'un rejaillit sur tous les autres.

— La science vétérinaire est-elle actuellement suffisamment efficace?

— La médecine vétérinaire française fut la première du monde et grâce à elle les terribles fléaux qui avaient nom : la rage, la morve, le charbon, ont à peu près disparu, — je ne saurais mieux dire, je pense.

— Et la fièvre aphteuse?

— Elle nous est venue d'Algérie, malgré le contrôle sévère dans les ports. Hélas, il est fort difficile de lutter contre une maladie qui s'installe, à cause de l'esprit individualiste du Français. Voyez dans les autres pays: en Angleterre, en Suisse, au Danemarck, personne n'imaginerait de ne pas déclarer immédiatement un cas de maladie. Ensuite, dans ces pays, personne n'oserait s'opposer aux dures mais nécessaires mesures de combat contre le fléau. Par exemple, en Angleterre, aussitôt un cas contagieux déclaré, on sacrifie les animaux dans un certain périmètre et on arrive ainsi à abolir les maladies en anéantissant tous les foyers; ceci tient uniquement à ce que ces peuples ont compris qu'il valait mieux sacrifier quelques bêtes que de voir l'épidémie se propager

— C'est une manière radicale de procéder, mais bien dure sans doute.

— Rassurez-vous, la médecine française lutte par tous les moyens contre ces épidémies mais, lorsqu'il faut en venir aux solutions extrêmes, par solidarité mutuelle, le cultivateur a le devoir absolu de ne pas s'y dérober... d'autant plus que l'Etat l'indemnise de la perte ou du préjudice qu'il subit.

J. E. D.

CHRONIQUE VÉTÉRINAIRE

Traitement simple du gros ventre du lapin

Le gros ventre ou coccidiose fait trop souvent des ravages considérables dans les clapiers; on incrimine, bien souvent à tort, telle ou telle nourriture. C'est surtout parmi les jeunes que les pertes sont grandes. Donc, la première des choses à faire est de vérifier si les mères sont convenablement nourries et en quantité suffisante. Elles doivent recevoir des aliments verts en abondance et en plus des aliments concentrés, tels que tourteaux, graines qui poussent à une lactation facile.

Un des meilleurs médicaments contre la coccidiose est le thymol, dont chacun peut faire facilement une préparation : dissoudre à froid pendant 48 heures 30 grammes de thymol dans 200 grammes d'huile de table.

Tous les matins à jeun, administrer une cuillerée à café d'huile thymolée à la mère et cela pendant huit jours. Dès que les petits commencent à manger, préparer du chou ou de la salade coupée ou, à défaut, du son, auquel on mélangera intimement l'huile thymolée à raison de une cuillerée à café pour cinq jeunes.

L'élevage du porc en plein air

Cette méthode a bien ses avantages. Un des plus immédiats est d'éviter de gros frais de première installation ; enfin, les risques de maladies contagieuses ou musculaires sont bien moindres qu'avec des sujets élevés en porcherie.

Cependant, on ne devra pas s'éloigner de certaines directives; par exemple, avoir le double de parcs qu'il n'en faut pour le nombre de porcs. De cette façon, le parc n'est occupé que la moitié du temps et il a le temps de se désinfecter et de se refaire en pré avant une nouvelle occupation. On aura soin également de séparer les parcs occupés par les parcs libres.

Pendant le temps que le parc sera inoccupé, on peut soit le faucher, soit le faire paturer par des moutons. On doit prévoir des clôtures très solides. On disposera également dans chaque parc un abri sommaire suffisant pour abriter tous les animaux.

L'alimentation la plus convenable pour ce genre d'élevage doit être à base de farines concentrées qui sont distribuées dans des nourrisseurs automatiques, des abreuvoirs devront toujours être pourvus d'eau très propre. Les porcs peuvent être groupés à raison de cinquante par parc; le parc doit avoir de deux à trois hectares.

CORRESPONDANCE

M. E. Vilpert à M. — Demande : Renseignements complémentaires sur la loi Loucheur.

Réponse. — *Nous sommes heureux que cette question vous ait intéressée et nous allons vous répondre directement, la place nous manquant ici.* (J. D.).

Claude Dejust. — Demande : Charpente.

Réponse. — *Votre croquis de charpente est bien dans son ensemble. Je vous conseille pourtant de mettre vos pannes en 6 1/2×17. La pente habituelle d'une toiture en zinc est de 1/6, ou de 15 à 20 c/m pour un mètre.* (J. D.).

A. M., abonné à R. — Demande : Toiture.

Réponse. — *Le poids d'une toiture en tuiles plates est d'environ 100 kilos au mètre carré. L'épaisseur de vos bois est beaucoup trop faible, car il faut compter en plus de cette charge la surcharge qui provient du vent et de la neige en hiver, et qui amène le poids total à 250 kilos environ par mètre carré. Envoyez-moi un croquis plus détaillé afin que je puisse vous donner des renseignements plus précis.* (J. D.).

Un ancien poilu. — Demande : Allocations familiales.

Réponse. — *Tout employeur occupant un ou plusieurs apprentis, ce qui est votre cas, doit s'affilier à une Caisse de Compensation pour les Allocations familiales.* (J. W.).

Le Semeur à G. — Demande : Traitement du charbon de l'avoine.

Réponse. — *Traitez à l'aide de soufre finement réduit (selon Natras 1933) ou avec le soufre précipité hydrophile (selon A. Petit 1935); pour ce dernier, la dose à employer est de 350 gr. par quintal. Des essais fort encourageants ont été obtenus à l'aide de ces traitements.* (J. W.).

Mme Roussel. — Demande : Lavage du beurre.

Réponse. — *Vous devez laver d'une façon insuffisante, ce qui explique la trop grande quantité de babeurre; or ce dernier favorise le développement des microorganismes. Pour les eaux de lavage, obtenez une température de 13 à 14° C. en été et de 15 à 16° C. en hiver.* (J. W.).

Lecteur assidu à L. — Demande : Disparition du porte-greffe.

Réponse. — *D'après ce que vous me dites, certains de nos arbres fruitiers ont l'air de « s'affranchir ». Les greffes doivent être maintenant dans le sol au lieu de se trouver à cinq centimètres au moins au-dessus. Notre rubrique « Arboriculture » sera insérée deux fois par mois et vous y trouverez tous conseils utiles sur les soins à donner.* (L. A.).

M. Jacques Ripery. — Demande : Tracteurs légers.

Réponse. — *A notre grand regret, nous ne pouvons répondre ici à votre question, car notre impartialité ne nous permet pas de recommander telle ou telle marque. Les modèles que vous nous indiquez nous semblent d'ailleurs d'une valeur à peu près égale.*

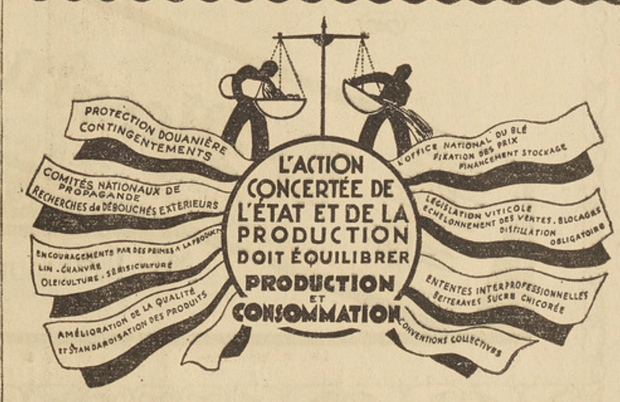

Les congés payés dans l'Agriculture

Les congés payés annuels ont été étendus à l'agriculture par la loi du 20 juin 1936.

Ce congé aura une durée minimum de 15 jours, dont 12 jours ouvrables, pour l'ouvrier ayant au moins un an de services continus dans l'exploitation. L'ouvrier qui aurait moins d'un an de présence aurait droit, au bout de six mois, à autant de jours de congé que de mois de services continus.

Les bénéficiaires devront prendre leur congé comme suit : pour les congés de 15 jours, dans le cours de l'année qui suit la date d'ouverture du droit au congé; pour un congé de moins de 15 jours, dans les six mois qui suivent cette date.

Les patrons agriculteurs pourront arrêter au 1er juillet les droits acquis dans l'année écoulée, c'est-à-dire que les bénéficiaires pourront prendre leur congé correspondant aux mois de présence faits avant le 1er juillet, les mois de présence postérieurs ne prenant effet que l'année suivante.

L'employeur devra établir l'ordre des départs après consultation du personnel, en tenant compte de la situation de famille et de l'ancienneté des bénéficiaires. Cependant, l'ordre du départ pour un congé de plus de vingt-quatre heures devra être communiqué à chaque ouvrier au moins huit jours à l'avance.

Ces congés pourront être pris dans tout le cours de l'année, sauf pendant la période des grands travaux (fenaison, moisson, vendange, battage). Un arrêté du Préfet fixe dans chaque département ces périodes de grands travaux pour chaque spécialité de l'agriculture (arboriculture, horticulture, culture maraichère, grande culture, etc...).

Cependant, des congés de vingt-quatre heures pourront être pris pendant ces périodes.

Toutes les professions agricoles définies par le décret du 30 octobre 1935 (exploitations agricoles et forestières, exploitations d'élevage, Syndicats et Coopératives, Mutuelles et Sociétés d'Assurances Mutuelles, etc...) doivent appliquer les congés payés.

Pour l'obtention du congé, deux conditions sont nécessaires : d'abord le service continu, ensuite la dépendance directe de l'employeur. Donc, les travailleurs liés à un patron par un contrat écrit ou verbal de louage de services y ont droit, mais ceux liés par un contrat de louage d'ouvrage ne peuvent en bénéficier.

Les maladies, les périodes militaires, n'interrompent pas le contrat de travail mais, cependant, la grève résilie l'engagement de travail. (Arrêt de la Cour de Cassation.)

Les congés peuvent être fractionnés en plusieurs périodes, mais chacune d'elles doit être égale à la moitié de la durée totale à laquelle le travailleur a droit.

Au cours de son congé, l'ouvrier reçoit une indemnité journalière égale au salaire moyen journalier, y compris toutes les primes qu'il aurait gagnées dans l'exploitation.

Les ouvriers quittant de leur propre gré une exploitation avant d'avoir joui de leur congé n'ont droit à aucune indemnité. Mais, si l'ouvrier est congédié par l'employeur, ce dernier doit lui verser une indemnité correspondant au paiement des jours de congé qu'il n'a pas encore pris.

Pendant la durée du congé, l'ouvrier ne peut se livrer à aucun travail rétribué et il est interdit aux patrons d'employer des ouvriers en congé payé.

Si un employeur occupe un de ses ouvriers pendant ses vacances, même en dehors de l'exploitation, il est censé ne pas avoir donné à ce travailleur le congé auquel il a droit.

Cependant, les ouvriers qui ont souscrit à des contrats à durée limitée, mais d'au moins six mois, doivent être admis au bénéfice des congés payés ; ces congés doivent être achevés au moins une semaine avant l'expiration du contrat.

DU LUNDI 3 AU SAMEDI 15 JANVIER

MAGMOD

SOLDERA

DU LUNDI 3 AU SAMEDI 15 JANVIER

toutes ses Fins de Séries d'Articles d'Hiver

30 % à 60 % de Rabais

Des marchandises de parfaite qualité à des prix extraordinaires

L'IMPRIMERIE DU «MESSIN»

SE RECOMMANDE POUR L'EXECUTION TRES SOIGNÉE D'IMPRIMES DE TOUS GENRES EN NOIR ET COULEUR

CATALOGUES - PROSPECTUS
PRIX-COURANTS - AFFICHES
FACTURES - MEMORANDUMS
TETES DE LETTRES - TRAITES
FORMULAIRES - PROGRAMMES
ENVELOPPES - - FAIRE-PART
DE NAISSANCE, DE MARIAGE,
DE DÉCÈS - CARTES DE VISITE
CARTES D'INVITATION POUR
BALS ET SOIRÉES, ETC., ETC...

IMPRESSIONS
COMMERCIALES
INDUSTRIELLES
ET ARTISTIQUES

TRICHROMIE

FABRIQUE
DE REGISTRES

RELIURE EN
TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ
FORTS TIRAGES
EN PLUSIEURS
COULEURS

Le Messin
JOURNAUX QUOTIDIENS DE LANGUE FRANÇAISE DE LA MOSELLE ET D'ALSACE

METZ 1, RUE DES CLERCS

ABONNEZ-VOUS AU «MESSIN»

••• T. S. F. •••

RADIO-PARIS
1.648 m.

10 h. 20: Disques — 10 h. 30: Danses symph. — 10 h. 45: Contes lus par M. Berger. — 11 h.: Disques — 11 h. 30: Hiver! fant. — 11 h. 45 : Cours. Hauteur d'eau. — 12 h.: Orchestre Ibos — 13 h.: Heure. Informations — 13 h. 15: Phys. de la Bourse. Cours — 13 h. 30: Mélodies, par Mme Blanc-Audra — 14 h. 5: Théâtre: Deux sketches de Tristan Bernard : La révélation; Le narcotique — 14 h. 30: Cours — 14 h. 45 : Violoncelle, par Mme Simonot — 15 h.: Mélodies par Mme Montange — 15 h. 15: Presse féminine, par Mme Dany-Vavasseur — 15 h. 25: Lettres de Van Gogh, par Mme Lemière — 15 h. 45: Changes. Clôture. Bourse des val. — 16 h.: Mélodies, par Mlle Véjux — 16 h. 15: Piano par Mlle Salomon — 16 h. 30: Rétrospective historique de la semaine par J. Dolor — 16 h. 45: Changes; Clôture Bourse de Commerce — 17 h.: Musique Variée, dir. Cantrelle — 18 h.: Radio éducative — 18 h. 30: Demi-heure artistique — 19 h.: Radio éducative — 19 h. 30: Chronique des livres : R. Lalou — 19 h. 50: Chronique gastronomique, Dr Pouliane — 19 h. 55: Chronique par P. Reboux — 19 h. 59: Heure — 20 h.: Politique extérieure, Kayser — 20 h. 8: Politique intérieure, Paraf — 20 h. 15: Mélodies par Mlle Fouquet — 20 h. 30: Ciboulette, Opérette en trois actes — Vers 21 h. 30: Informations. Presse. Chronique de P. Scize — 22 h. 30 : Disques — 22 h. 45: Heure. Informations.

PARIS-P.T.T.
431,7 m.

11 h. 45: Musique légère — 12 h. 45: Informations — 13 h. 15: Mélodies par Mlle Stach — 13 h. 30: Suite du concert — 13 h. 45: Tourisme — 14 h.: Causerie par M. Augé — 14 h 10: Causerie: Promenade touristique à travers la Guadeloupe — 14 h. 20 : Récits historiques de M. Renéville — 14 h. 30: Relais de la Station Coloniale. Musique légère — 15 h. 50 : Mélodies par Mme Nelbo — 16 h.: Concert d'orgue par M. Nibelle — 16 h. 30: Lecture: Pages de P. Adam, par M. Héral — 16 h. 45: Piano par M. Chouillier — 17 h.: Les hommes et les livres, par M. Soupault — 17 h. 15: Poésies, par Mme Albane — 17 h. 30: Disques — 17 h. 37: Lundi du jardinier, par M. des Gâchons — 17 h. Conseils du Vieux Bricoleur — 17 h. 50: Beaux-Arts par M. Diolé — 18 h.: Le rôle éducatif des musées, par Mlle Desroches — 18 h. 15: L'évolution budgétaire, par M. Lacoste — 18 h. 30: Demi-heure des compositeurs — 19 h.: Radio-Journal — 20 h.: Chansons, par M. Gesky — 20 h. 15: Chansons par Mlle Marny — 20 h. 30: Sostrine et le kroumir — 21 h.: Musique de Chambre — 22 h.: Folklore colombien — 22 h. 30: Informations. Météo — 22 h. 45: Emission Esperantista Artistaro de Paris

STRASBOURG
349,2 m.

6 h. 30: Informations. Météo — 6 45: Gymnastique — 7 h.: Informations — 7 h. 20: Informations région. Chronique en allemand — 7 h. 30: Musique — 7 h. 45: Informations. Presse — 8 h. 15: Informations en allemand — 8 h. 30: Paris-P.T.T. — 8 h. 45 : Causerie agricole: Le lait pasteurisé — 9 h.: Disques — 9 h. 20: Concert — 10 h. 15: Radio éducation — 11 h.: Chronique littéraire: Le portrait de La Fontaine par A. Bailly — 11 h. 15 : Disques — 11 h. 35: Cours. Météo. Niveaux. Informations — 11 h. 45 : Concert — 12 h. 35: Informations. Météo — 12 h. 45: Météo — 13 h.: Rennes — 13 h. 45: Emission économique et sociale — 14 h.: Bourse des val. — 17 h.: Causerie scientifique — 17 h. 15: Récital de chant — 18 h.: Emision économique et sociale — 18 h. 30: Limoges — 19 h.: Radio-journal — 19 h. 30: Marseille — 20 h.: Informations en allemand 20 h. 15 : Informations région. Météo — 20 h. 30: Théâtre, les Barricades mystérieuses — 22 h. 30: Informations. Météo — 22 h. 45: Informations en allemand.

LUXEMBOURG
1.293 m.

7 h.: Informations. Presse en français — 7 h. 10: Chansons — 7 h. 40: Informations. Presse en français — 7 h. 50: Informations. Presse en allemand — 8 h.: Concert anglais — 10 h. 30: Musique allemande — 11 h. 20: Oeuvres de Schumann — 12 h.: Dancing — 12 h. 28: Min. des enfants — 12 h. 30: Disques: Grace Moore — 12 h. 55: Cours — 13 h.: Mus. imitative — 13 h. 20: Informations. Presse en français — 13 h. 25: Reportage — 13 h. 40: Informations Presse en allemand — 13 h. 45: Violon — 14 h.: Cours — 14 h. 5: Violon et disques — 15 h.: Ballet — 15 h. 15: Cours — 15 h. 30: Orchestre dir. Pensis — 16 h.: Concert anglais — 17 h. 30: Quart d'heure des dames et des demoiselles — 17 h. 55: Demi-heure de l'art à l'école — 18 h. 25: Courses. Météo — 18 h. 30: Concert anglais — 19 h.: Météo. Informations. Presse en allemand — — 21 h. 30: Police internationale. Report. de P. Decharme — 22 h.: Informations — 22 h. 5: Violon et disques — 23 h. 10: Dancing.

OFFRES D'EMPLOIS

Sténo-Dactylo
de première force est demandée à la **Société La Lorraine Métallurgique à Basse-Yutz.** Débutante s'abstenir. Se présenter 116, rue Nationale, à Basse-Yutz. 1718

On demande
Chef de bureau
jeune de préférence, parlant les deux langues. Bonne Références ou certificats demandés. Se présenter au **Service des Mines,** 21, Avenue Foch.

Avis important

Aux offres écrites ne joindre que des copies de certificats.

« LE MESSIN » décline toute responsabilité pour les originaux et les photographies non renvoyés par les annonceurs.

ACHATS ET VENTES

A vendre Renault
N. N., 6 C. V., camionnette commerciale, bon état. 1758
S'adr. au our. du journal.

J'achète **Meubles d'occasion,** bons et abimés, même ménages compl., ainsi que Vêtements, Chiffons, Ferraille, Bouteilles, Papier, Sacs **et tout débarras. M. HOCHMAN** 2, r. des Tanneurs. Tél. 808 244

Billets de Loterie en vente AU „MESSIN“:

Billets de la Nationale des Gueules Cassées . . 11 fr.

Billets de la Nationale
émis par la Société d'Encouragement.
Le carnet . . . . . **110** fr.
Le quart . . . **27** fr. **50**

Régions Libérées
(Nouvelle série)
Le cinquième . . . . **11** fr.
Le billet entier . . . **50** fr.
Pour toutes ces Loteries nous avons le plus grand choix en carnets de 10 billets bien panachés à . . . . . **110** fr.

Par poste joindre le port.
Pas d'envoi contre remboursem.

J'achète **MEUBLES** d'occasion **ménages complets**
Cuisinières, machines à coudre, vêtements usagés. Carte post. suffit Metz et environs
MAX 18, Rue du Champé — METZ —
Téléphone 6 42 112

Producteurs, commerçants!
En vente au „MESSIN“:
Attestations
concernant
LA TAXE UNIQUE DE 8 %
que la nouvelle loi fiscale vous oblige d'adresser à votre fournisseur et à la Recette des Contributions Indirectes.
Envoi contre remboursement.

LOCATIONS

Chambre meublée à louer
à personne sérieuse. (Salle de bain). S'adr. 20, Rue de Verdun, 3me Etg. 1762

DIVERS

Mlle MARGUERITE prédit l'avenir. Pas voyante. Ne consulte qu'à domicile tous les jours. — Mlle MARGUERITE, 18, rue Notre-Dame, Nancy. 1261a gm

Dames et demoiselles sérieuses, avec ou sans dot, **DESIRANT MARIAGE,** sont priées d'écrire à **Mme VUILLAUME, 24, av. Foch, Nancy.** Discr. ass. 1223b GM

Annonces par Téléphone

Le « MESSIN » attire l'attention des personnes qui commandent des insertions par téléphone, sur les **INCONVENIENTS** de ce moyen de transmission. Par exemple: erreurs, incompréhension des noms et les chiffres, etc., etc.

NOUS PRIONS INSTAMMENT NOS CLIENTS de n'utiliser ce moyen que lorsqu'ils ne peuvent absolument faire autrement. Nous leur demandons de nous faire parvenir **DANS LA JOURNÉE** la confirmation de l'ordre téléphoné.

Le « MESSIN » **DECLINE TOUTE RESPONSABILITE** concernant les erreurs des annonces téléphonées.

Nous tenons à nous assurer au plus tôt:

a) que les annonces téléphonées proviennent bien des maisons indiquées;

b) que le texte passé est bien exact.

RECETTES EXQUISES
de cuisine et de pâtisserie
faciles, bien expliquées peu coûteuses
ne se manquant jamais
Nouvelle série du **POT AU FEU**
14, R. DUPHOT, PARIS, spécialement publiée pour aider la femme d'aujourd'hui
Spécimen C contre 1 franc de timbre et adresse lisible.

Feuilleton du MESSIN ** — 32 —

Roman-Feuilleton

Double Crime sur la Ligne Maginot

de Pierre NORD

Un camion à benne basculante se déversait dans les soutes à charbon. Un petit train électrique décrochait silencieusement, sur une voie de garage de la galerie, deux wagonnets fermés destinés à l'évacuation des ordures ménagères et deux trucs plats chargés du ravitaillement de la compagnie pour vingt-quatre heures. Les cuisiniers s'en emparaient et préparaient le repas du soir sur de vastes fourneaux à gaz. L'armurier vérifiait le fonctionnement de ses machines. Des corvées affairées sortaient du magasin les armes, les pièces fragiles et le complément de munitions que l'on ne monte qu'au dernier moment, les empilaient sur des chariots qu'ils acheminaient, rapides et discrets sur leurs rails, vers les casemates.

Sur un ordre d'Ardant, les sirènes d'alerte jetèrent leur cri rauque qui n'interrompit le travail qu'un instant. Sur un simple signe, un homme tourna une manette, et un courant d'air, vif et régulier, balaya le couloir : le dispositif de surpression pour le renouvellement de l'air et, surtout, pour l'évacuation des gaz asphyxiants ennemis.

Tout allait bien dans le domaine d'Ardant qui s'en fut inspecter celui de ses lieutenants.

Le couloir de chacun d'eux aboutissait à une place minuscule, réduction de la rotonde, desservant trois ou quatre casemates, propres et nettes comme des tourelles de bateau, où l'air du jour pénétrait par des meurtrières. Les équipes de service, l'œil aux appareils optiques qui leur livraient toute la plaine à leur niveau, l'épaule près de la crosse des armes ballant entre les casiers à munitions, y commençaient leur patient métier de guetteur. Les sous-officiers vérifiaient armes, munitions, appareillage mécanique. En une seconde, sur un simple commandement, chacun de ces hommes n'aurait qu'à accomplir quelques gestes simples, élémentaires et bien connus pour transformer toute la région en un intenable enfer.

Ardant termina sa ronde à son propre observatoire, son poste de combat, qu'il ne quitterait plus dès la première menace et où, dès maintenant, chaque nuit, l'officier de quart veillerait comme sur la passerelle d'un navire.

Il se laissa si bien pénétrer de l'ambiance de ces préparatifs belliqueux qu'il faillit arriver en retard au rapport du commandant Malatre. Lorsqu'il en revint, il trouva ses trois officiers attablés dans la salle à manger, visiblement affamés. Leur appétit l'emporta sur leur curiosité et ils se jetèrent littéralement sur les hors-d'œuvre dès que le chef fut assis. Après un instant de silence :

— Et maintenant, philosophons, dit Capelle.

« Avez-vous appris quelque chose d'intéresssant, mon capitaine ?

— Enfin, dit celui-ci, je me demandais s'il vous faudrait encore un bifteck pour vous mettre en état de vous intéresser à l'Europe, au sort de votre pays et au vôtre propre. Ma parole, comme des animaux. Quelque chose d'intéressant ? Vous êtes magnifique, vous. Mais c'est la guerre, mes amis, tout simplement.

L'après-midi avait suffi pour que l'on s'habituât à l'idée. La nouvelle fut accueillie avec calme, sans surprise et sans manifestation.

— Enfin, presque la guerre, rectifia Ardant, souriant, puisque, d'après le mot fameux de 1914, la mobilisation n'est pas la guerre. Il est certain que les Allemands ont commencé la leur, secrètement, il y a trois ou quatre jours, bien qu'ils n'aient proclamé le Kriesgsgefahrzüstand que cet après-midi. Leur concentration doit être déjà bien avancée. Il faut s'attendre à un contact avec leurs avant-gardes à brève échéance. Car n'oubliez pas qu'avec des grandes unités motorisées, ils peuvent être à Bruxelles le premier jour, et le deuxième... j'aime mieux ne pas y penser. Mais la consigne est de garder le secret encore, vis-à-vis des hommes, jusqu'à ce que l'ordre de mobilisation français soit lancé, ce qui ne peut tarder.

Les quatre hommes se renfermèrent dans leurs propres pensées. Lorsque Le Guenn rompit le silence, il parla comme à contre-cœur, sous l'effet d'une force intérieure, mais avec une franchise naïve qui les frappa tous et éveilla un écho dans leur cœur.

— Il faut avouer que ce n'est pas comme cela que j'avais rêvé de faire la guerre. Lorsque j'y pensais, étant gosse, c'était toujours sous la forme d'une attaque, d'un assaut à poitrine découverte. Le pourcentage de chances d'en revenir était mince, je le savais, mais quelle gloire ! Je marchais de l'avant, je voyais les ennemis que j'abattais, j'avais, à ma botte, vingt types décidés, mes hommes, ma bande. Et si j'y restais, c'était au pied d'un arbre, face au soleil et à l'adversaire en fuite. Tandis qu'ici, nous allons vivre comme des contremaîtres, et, s'il faut crever, krepieren, comme on dit en Allemagne, ce sera comme des rats dans leur trou.

— C'est vrai, dit Kuntz. L'ère des guerres fraîches et joyeuses est bien finie.

— Taisez-vous, vous n'êtes pas des contremaîtres, s'écria Ardant avec une soudaine véhémence. Dès qu'il y aura des balles dans les fusils, vous vous apercevrez tout de suite que votre métier technique n'est rien, votre rôle de chef tout. Souvenez-vous de l'axiome :

(A suivre.)

«Copyright» «Le Masque»

IMPRIMERIE DU « MESSIN »
Société Anonyme par Actions
1, rue des Clercs, METZ

Le Rédacteur-Gérant: E. BAUDON.